

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

30 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Questions écrites (Article 80 du règlement)	4
3	Cour constitutionnelle	4
4	Dépôt de projets de décret	4
5	Approbation de l'ordre du jour	4
6	Présentation du rapport sur le thème «L'influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l'Enseignement supérieur» (doc. 367 (2016-2017) nos 1 et 2).	4
6.1	Discussion.....	4
7	Congés et absences	18
8	Dépôt du projet de budget de fonctionnement du Parlement	18
9	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	18
9.1	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Actions entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le sida à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida».....	18
9.2	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonce de ce 30 novembre relative à l'audiodescription des films soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	19
9.3	Question de Mme Valérie De Bue à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Fausses universités»	20
9.4	Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Fausses universités»	20
9.5	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Lutte contre le risque de noyade dans les piscines»	21
9.6	Question de M. Alain Destexhe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cours d'histoire à la carte en fonction de l'origine des élèves»	21
9.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mouvement de protestation au sein du Trèfle».....	22
9.8	Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel avenir pour l'école du Wérichet et des écoles en zone Seveso?»	23
9.9	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Soda».....	24
9.10	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Résultats de l'enquête Génération Quoi?».....	24
10	Débat d'actualité sur le XVIe sommet de l'OIF à Madagascar (Article 82, § 6, du règlement)	25
11	Prise en considération de propositions de décret et de résolution	31

12	Projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'École internationale du Shape (doc. 359 (2016-2017) nos 1 et 2)	31
12.1	Discussion générale.....	32
12.2	Examen et vote des articles.....	33
12.3	Vote nominatif sur l'ensemble.....	33
13	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	33
14	Annexe II: Cour constitutionnelle	34

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10h05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: Mme De Permentier, pour raisons de santé, Mmes Leal-Lopez et Galant, pour raisons familiales, ainsi que Mmes Caroline Persoons et Joëlle Maison, retenues par d’autres devoirs.

2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au le compte rendu de la présente séance.

3 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret contenant le Budget des recettes pour l’année budgétaire 2017 (doc. 364 (2016-2017) n° 1 – Exposé particulier (doc. 364 (2016-2017) n° 1 – Annexe 1), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Exposé général (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 1)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Exposés particuliers (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 2)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’Etnic (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 3)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 du Fonds Écureuil (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 4)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc.

365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’Institut de Formation en Cours de Carrière (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 5)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’École d’Administration Publique (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 6)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 du Conseil Supérieur de l’Audiovisuel (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 7)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’Office de la Naissance et de l’Enfance (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 8)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’Office francophone de la Formation en alternance (OFFA) – (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 9)), le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Budget initial 2017 de l’Académie de recherche de l’Enseignement supérieur (ARES) – (doc. 365 (2016-2017) n° 1 – Annexe 10)), le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l’Audiovisuel et aux Médias, aux Affaires générales, aux Fonds budgétaires, aux Infrastructures culturelles, à la Culture, à l’Enfance, aux Bâtiments scolaires, à l’Enseignement supérieur et à la Recherche (doc. 366 (2016-2017) n° 1) et le projet de décret concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 369 (2016-2017) n° 1). Ils ont été envoyés à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

5 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 24 novembre 2016, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 30 novembre 2016. Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

6 Présentation du rapport sur le thème «L’influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l’Enseignement supérieur» (doc. 367 (2016-2017) nos 1 et 2).

6.1 Discussion

M. le président. – L’ordre du jour appelle la

discussion du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Moinnet, rapporteuse.

Mme Isabelle Moinnet, rapporteuse. – J'ai le plaisir de vous présenter le troisième rapport thématique de cette législature, que le groupe cdH a souhaité consacrer à l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Ma collègue Véronique Salvi vous livrera les enseignements politiques que mon groupe en tire tandis que mon collègue Hamsa Fassi-Fihri reviendra sur les enjeux des cours en ligne et les plateformes qui les hébergent.

Pour garantir la neutralité de mes propos, mon intervention sera composée d'extraits du rapport rédigé par M. Éric Willems, assistant et chercheur à la cellule «Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement» de l'Université de Namur. Titulaire d'un master en sciences de l'éducation, orientation psychopédagogie, et d'un certificat interuniversitaire en *e-learning*, il participe à des publications, des projets de recherche et de nombreuses activités de formation et d'accompagnement à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Je le remercie vivement pour sa collaboration et la rédaction du rapport.

En introduction, l'auteur constate que, face aux défis posés par l'usage accru des outils numériques par les entreprises et la massification de l'enseignement supérieur, l'*e-learning* semble une réponse évidente. Mais il précise que ce n'est pas un remède miracle à la mutation de l'enseignement supérieur et que l'outil numérique doit être utilisé avec réflexion et discernement.

L'évolution du public étudiant, qui partage désormais son temps entre travail et études, constitue également un défi pour l'enseignement supérieur. De plus en plus de formations en horaire décalé voient le jour pour répondre à la demande croissante de reprise de formation. Les formations structurées en semestres d'études successifs se clôturant par un blocus semblent de moins en moins adaptées.

Dans une première partie, l'auteur définit l'*e-learning* en l'inscrivant dans un contexte de changement du modèle d'apprentissage.

Le concept d'*e-learning* consiste en l'utilisation des technologies pour améliorer l'apprentissage grâce à des ressources, des échanges et des collaborations à distance. C'est une mutation du modèle traditionnel d'enseignement.

Cette image traditionnelle se base sur une conception magistrale de l'enseignement, c'est-à-dire la transmission de savoirs par des exposés. Le professeur enseigne, l'étudiant écoute. Pour M. Willems, cette vision ne convient cependant

pas à tous les étudiants. À la suite de l'obligation scolaire et de la massification de l'enseignement supérieur, ce modèle ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous les étudiants. Depuis le début du 20^e siècle, de nouveaux modèles d'apprentissage ont vu le jour. Il est devenu un processus, une coconstruction, qui implique l'engagement de l'apprenant.

Pour M. Willems, l'enseignement moderne devrait placer l'étudiant comme acteur de son apprentissage. Dans ce contexte, il pose des questions auxquelles le numérique pourrait apporter des solutions. Comment mettre en activité un auditoire, comme rendre un feedback individuel sur l'activité de chacun? Quel encadrement pédagogique sera nécessaire? Quelle valorisation ce type d'apprentissage peut-il amener en termes de crédits d'enseignement?

Dans la seconde partie de son exposé, M. Willems aborde le numérique dans une dimension institutionnelle. Il pose d'emblée le constat que chaque institution s'est adaptée en combinant une vision à plus ou moins long terme du développement des technologies de l'information et de la communication avec ses propres représentations et moyens, sans réelle coordination entre les institutions, sans vision ou projet global à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour M. Willems, l'usage des outils numériques devrait devenir un savoir-faire qui doit être travaillé transversalement dans les cursus d'enseignement supérieur.

Avant d'arriver à cet idéal, les institutions devront créer une culture interne du numérique et de l'innovation. Elles devront développer un plan stratégique interne pour répondre aux nouveaux défis du numérique, des métiers qui vont apparaître et d'une nouvelle économie. Des dispositifs innovants ont bien été mis en place dans notre enseignement supérieur. Ils apportent tour à tour de nouvelles pistes, des idées originales, qui répondent à un besoin institutionnel ou qui améliorent la pédagogie.

Un des pièges des technologies de l'information et de la communication est l'effet de mode ou d'engouement qu'elles peuvent susciter, ce qui les empêche de s'intégrer dans un plan stratégique visant à leur déploiement et de mener à une mutation plus profonde de la pédagogie.

Pour illustrer ses propos, l'auteur présente le modèle SAMR (Substitution, Augmentation, Modification et Redéfinition), développé par Ruben Puentedura. Ce modèle pointe quatre niveaux d'intégration des technologies dans les pratiques d'enseignement. Les deux premiers niveaux – la substitution et l'augmentation – apportent une amélioration, mais ne révolutionnent pas l'approche pédagogique.

La substitution propose de remplacer un outil existant par sa réplique numérique, laissant l'étudiant dans une position de consommateur

passif par rapport aux TICE. L'augmentation, quant à elle, substitue un outil, mais en y incluant une amélioration.

Le troisième niveau, la modification, induit au contraire des changements dans les tâches, mettant l'étudiant dans une position d'acteur. Les classes inversées en sont une belle illustration. Les contenus théoriques sont appris à domicile grâce à des supports et outils disponibles directement en ligne. La classe devient alors un lieu d'échanges, de questions-réponses ou d'exercices.

Enfin, le quatrième niveau, la redéfinition, ouvre la possibilité de nouvelles approches pédagogiques jadis inenvisageables. L'étudiant devient vraiment concepteur de son propre enseignement dans un cadre défini par le professeur.

Si l'institution souhaite aller au-delà de la substitution dans son plan stratégique, il est nécessaire qu'elle investisse du temps et des moyens dans la conception et la scénarisation de ces nouveaux dispositifs de cours, ainsi que dans l'apport de ressources et de supports éventuels. Elle devra dès lors se doter d'équipes capables de maîtriser les enjeux pédagogiques, mais aussi techniques que nécessitent ces nouvelles approches. L'auteur reviendra ultérieurement sur cette notion de scénarisation et nous l'aborderons également.

Dans cette seconde partie, Éric Willems évoque également la question de la cohérence des programmes face au numérique. Pour lui, la cohérence des programmes dépend des orientations stratégiques définies par l'institution. Il invite par ailleurs à mener une réflexion sur le métier d'étudiant, le système éducatif et notre offre de cours dans sa globalité.

Quel type de compétences souhaitons-nous mobiliser chez nos étudiants et dans nos formations? Des compétences de restitution de contenus ou des compétences plus transversales incluant le retour aux TIC? Pour l'auteur, cette question est l'un des enjeux majeurs de l'innovation. Si nous favorisons les compétences de restitution, nous ne développerons que des dispositifs de substitution ou d'augmentation. Par contre, développer les compétences transversales permettra d'avoir accès à la transformation, ce qui nécessite une refonte plus fondamentale du système.

Pour illustrer ces changements fondamentaux, Éric Willems indique que les dispositifs innovants nécessitent une implication différente des enseignants et des apprenants. En effet, l'*e-learning* permet d'externaliser l'apprentissage hors des auditoriums. Si cette charge de travail déléguée n'est pas prise en compte dans les programmes de formation, les apprenants risquent de manquer de temps pour réaliser toutes les tâches qui leur sont demandées. Si l'ensemble des enseignants décide de mettre en œuvre la classe inversée, la charge de travail devient ingérable pour l'étudiant. L'institution doit donc jouer un rôle régulateur et s'assurer de la cohérence des unités

d'enseignement au sein des programmes de formation.

Pour l'auteur, dans ce rôle régulateur, l'institution ne pourra faire l'économie d'une réflexion, ni sur la répartition des crédits ni sur celle des heures en présentiel et à distance tant du point de vue des apprenants que de leur professeur.

Éric Willems aborde ensuite la question des ressources nécessaires pour mettre en œuvre une politique institutionnelle du numérique. Mutualiser les ressources et les dispositifs de formation et collaborer à leur élaboration permettraient, selon lui, de gagner du temps et d'économiser de l'énergie, tant au sein de l'institution qu'entre institutions.

Cette mutualisation des ressources se traduirait, en outre, par une réduction des coûts de création tant du point de vue du temps que matériellement parlant. En effet, ces coûts semblent largement compensés par les bénéfices à longue échéance.

Pour M. Willems, il ne semble pas utopique d'envisager à terme que les économies générées par l'utilisation des TICE permettent de financer leur évolution dans l'institution.

Parmi les questions de ressources, figure celle de l'équipement. Pour l'auteur, le concept «un étudiant, une machine» est dépassé. Bon nombre d'étudiants disposent d'un équipement numérique de qualité et ils sont le plus souvent relativement compétents quant à son utilisation. La diversité du matériel apporté par les étudiants ne constitue pas un problème, selon M. Willems, mais peut, au contraire, former à la diversité des équipements.

En conclusion de cette seconde partie consacrée à la dimension institutionnelle du numérique, Éric Willems pose un constat et émet plusieurs propositions.

Le constat est que nos institutions se positionnent principalement de façon réactionnelle par rapport au numérique. Elles développent des services d'accompagnement spécialisé en leur sein, chargés d'accompagner les initiatives individuelles de leurs professeurs. L'une ou l'autre politique ou encore expérience pilote plus large sont menées, mais nous ne pouvons pas actuellement prétendre que nos établissements d'enseignement supérieur possèdent des plans stratégiques de déploiement du numérique à court, moyen ou long terme.

Les initiatives d'*e-learning* demeurent peu coordonnées. Pour répondre à ce constat, l'auteur propose d'abord une politique volontariste au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Plan Marshall 4.0 évoque «la quatrième révolution industrielle: celle du numérique». Elle doit maintenant être réfléchie et implantée dans l'enseignement, en coordonnant, par exemple, l'action d'implantation des TICE au niveau de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, en dégagant des moyens pour renforcer les structures d'accompagnement institutionnel, en proposant des politiques communes d'enseignement à distance – comme nous le verrons plus loin dans ce rapport – ou en favorisant les échanges de pratiques.

M. Willems propose ensuite de renforcer la flexibilité dans la définition des cadres d'enseignement. En effet, l'innovation s'accommoderait avec grande difficulté de la définition actuelle des charges exprimées en termes de crédits. Il serait souhaitable de permettre aux institutions de favoriser leurs initiatives innovantes «hors cadre», sans sanctions systémiques liées à la rigidité de certains textes.

Enfin, l'auteur propose la création, dans l'établissement, de plans stratégiques pour l'innovation et l'intégration du numérique.

Dans le troisième volet de son rapport, l'auteur aborde la dimension pédagogique du numérique. L'usage du numérique doit constituer une réelle plus-value pour la pédagogie. À cette fin, la scénarisation pédagogique, qui revêt une importance capitale dans la création du dispositif de formation orientée TICE, passe par la définition des objectifs, l'articulation entre la formation et le numérique, l'organisation du travail, la temporalité du dispositif, le positionnement des enseignements ainsi que le choix des médias et des méthodes pédagogiques.

La première phase de la scénarisation pédagogique consiste en la définition des objectifs de la formation. Ceux-ci sont fortement liés aux référentiels des compétences de la formation. À ce stade, il faut également intégrer les contraintes institutionnelles, pédagogiques et matérielles. Les objectifs et contraintes serviront de base à l'élaboration des contenus des différents modèles de cours, mais orienteront également les méthodes et outils qui seront utilisés pour la création des séquences ou modules de cours.

Lorsque les objectifs et les séquences de cours sont définis, c'est la question de l'articulation de la formation qui se pose. Les TICE permettent de proposer des activités tant en présentiel qu'à distance. Le mélange doit être savamment réfléchi. Il s'agit d'équilibrer au mieux la formation: soutenir des activités en *e-learning* par le présentiel et renforcer la formation en présentiel par des activités d'*e-learning*.

Afin d'assurer l'organisation du travail, l'*e-learning* demande à l'enseignant une très grande clarté en ce qui concerne les consignes et le cadrage des activités demandées. Les étudiants doivent savoir ce qu'on attend d'eux et ce qu'ils doivent réaliser comme activités. Les interactions devront également être balisées: comment l'information circulera-t-elle? Comment les questions seront-elles posées? Utilisera-t-on des forums? Dans l'affirmative, quelles seront les règles

en vigueur? Les activités proposées aux étudiants seront-elles réalisées collectivement ou individuellement?

Quant à la gestion du temps, deux pôles de temporalité peuvent être envisagés sur un continuum: synchrone et asynchrone. Dans le premier cas, l'espace-temps pour la réalisation des tâches en *e-learning* est généralement cadré et codifié. Dans le second, la gestion de la temporalité est laissée à l'appréciation des apprenants. Pour l'auteur, un dispositif mixte cadrant des périodes dans lesquelles les tâches doivent être réalisées est plus efficace. L'*e-learning* nécessite un minimum de cadre et d'interaction entre les participants, notamment pour mieux soutenir leur motivation.

S'agissant du positionnement des enseignants dans le dispositif, Éric Willems partage le constat selon lequel la création de dispositifs orientés vers les TICE peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour l'enseignant. En plus de la scénarisation et de la création des modules, l'enseignant et les apprenants vont passer par une phase de découverte et d'appropriation des outils de l'*e-learning*. Ensuite, l'enseignant devra définir sa posture lors du cours, c'est-à-dire la forme que prendra son accompagnement des étudiants. Lorsque la posture est définie, il restera à fixer le degré de réactivité de l'enseignant par rapport aux étudiants.

Éric Willems conclut cette troisième partie en établissant les plus-values des TICE. Pour l'auteur, les TICE permettent de différer des apprentissages, de les rendre flexibles grâce aux vidéos de cours mises en ligne, à la mise à disposition de documents, etc., mais également de les approfondir par le révisionnage de contenus, la recherche d'informations, le partage de notes de cours en ligne, l'échange de contenus, le partage d'expériences, les forums, etc. Il permet également d'envisager d'autres approches pédagogiques, une gestion différente du processus d'apprentissage, par exemple les classes inversées, ou encore les *Massive Online Open Courses* (MOOC) aussi appelés «cours en ligne ouverts et massifs» (CLOM), ainsi que l'ajout d'interactions plus fortes dans les grands groupes. Les TICE représentent également une opportunité de mutualiser et de multiplier leurs ressources. Ils permettent enfin une implication différente de l'étudiant qui peut produire et partager des contenus multimédias en rapport avec l'activité d'apprentissage qu'il suit.

Dans une quatrième section de son rapport, Éric Willems aborde l'un des dispositifs d'*e-learning* dont nous parlons le plus régulièrement au sein de la commission de l'Enseignement supérieur de ce Parlement, à savoir les MOOC.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les acteurs de l'enseignement supérieur entrent dans la dynamique des MOOC: 19 à l'UCL, dont quatre en production, trois en préparation à l'ULg, trois à

l'ULB, trois en préparation à l'UMons; l'ECAM développe non seulement des MOOC, mais également sa propre plateforme de diffusion. L'UNamur étudie la faisabilité du déploiement de tels cours. L'Académie de recherche de l'Enseignement supérieur (ARES) aimerait développer et favoriser une collaboration entre les acteurs impliqués dans les MOOC.

Pour définir les MOOC, l'auteur s'intéresse à la signification de chacun des termes de l'acronyme.

La notion de «massive» se veut plus large que l'idée de nombre. Elle définit une activité de masse, mais au-delà de cette dimension, elle englobe une deuxième dimension d'adhésion massive aux dispositifs et une troisième de diffusion d'un savoir, jadis exclusivement universitaire, vers le monde.

L'idée d'ouverture, de «*open*» intègre la notion de libéralisation du savoir. Une autre composante philosophique de la notion de «*open*» résidait initialement dans la gratuité de cette mise à disposition des connaissances. Ce second paradigme recule cependant à mesure que la professionnalisation des contenus et, surtout, des plateformes de diffusion fait des MOOC des objets commerciaux.

Vient ensuite une notion d'universalité portée par la dimension «online» des cours, disponibles partout et tout le temps, sans barrières géographiques et sans contraintes horaires.

Enfin, la notion de «course» vient nuancer la notion de liberté face à l'apprentissage. L'étudiant entre dans un parcours d'apprentissage, avec des tâches à réaliser selon une chronologie relativement établie.

L'auteur aborde ensuite quelques implications des MOOC pour notre enseignement supérieur, parmi lesquelles une réflexion sur l'avenir du présentiel. Les MOOC et, plus largement, la société numérique mettent le savoir à la disposition de chacun. Une telle mise à disposition de savoirs complexes au travers de dispositifs de cours en ligne pose des questions sur la plus-value pédagogique du cours magistral en présentiel.

Éric Willems aborde également le volet de la concurrence au-delà de nos frontières. L'Université Harvard et le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) ont investi des sommes considérables dans le numérique. Devant les qualités techniques et scientifiques des contenus et le prestige de ces productions, la tentation d'utiliser tels quels ces outils pédagogiques est grande. Elle nous ferait toutefois courir le risque d'abandonner notre identité européenne dans des approches anglosaxonnes de l'apprentissage qui, historiquement, restent éloignées des nôtres.

Quoi qu'il en soit, l'auteur imagine que l'impact des MOOC et plus largement du numérique obligera nos établissements d'enseignement

supérieur à prendre position, ne serait-ce que pour rester visibles dans le paysage de l'enseignement et dans le paysage étudiant.

Un autre enjeu des MOOC mis en exergue par l'auteur est celui de l'évaluation. Au départ, les pionniers des MOOC n'envisageaient aucune certification. Leur conception ouverte des MOOC vise à permettre aux participants de développer leurs propres compétences par intérêt, forts d'une importante motivation intrinsèque. Cette approche, basée sur la volonté d'apprendre et le développement de compétences personnelles, ne nécessite effectivement pas d'évaluation. Mais l'évolution des MOOC force dorénavant les concepteurs de cours en ligne à envisager l'évaluation des apprentissages. La tentation d'obtenir un diplôme de ces concepteurs, parfois prestigieux, encourage l'apprenant à acheter son droit de passage de l'examen final.

L'évaluation de la formation représente un réel défi pour l'institution diplômante. Comment s'assurer de l'identité de la personne réalisant l'évaluation? Comment gérer l'accompagnement particulier des cohortes d'étudiants évalués? Une piste semble prometteuse pour l'auteur: l'évaluation continue par portfolio. L'apprenant réalise, tout au long de sa formation en ligne, des tâches, des écrits, des mises en pratique, des recherches de documents qu'il collecte dans un portfolio formatif. Il reçoit alors des feedbacks des autres apprenants et des accompagnateurs tout au long de sa formation. Les retours ainsi collectés invitent le participant à améliorer son travail initial en vue du dépôt final du portfolio pour la certification. Cette méthode d'évaluation comporte énormément d'avantages pour Éric Willems, même s'il précise qu'elle nécessite des ressources humaines plus importantes.

Enfin, l'auteur évoque la question des coûts que représentent les MOOC pour une institution. Les ressources humaines représentent certainement le poste le plus important. La réalisation de MOOC nécessite pléthore de métiers et de spécialisations. L'enseignant assurera l'écriture des contenus, le tutorat du MOOC et, le cas échéant, son évaluation. Le pédagogue spécialisé dans l'*e-learning* va se poser en médiateur entre contenu, pédagogie et numérique. Il accompagne l'enseignant et scénarise le MOOC. L'équipe de production multimédias va médiatiser les contenus créés par l'enseignant et scénarisés par le pédagogue. La dimension audiovisuelle d'un MOOC ne s'improvise pas. S'il est mal produit, même le meilleur des contenus perdra de sa crédibilité et entraînera celle de l'institution.

L'équipe technique prendra en charge les aspects de mise en ligne des contenus créés et scénarisés. À ces coûts humains s'ajouteront des coûts matériels liés à l'acquisition de matériel audiovisuel et, surtout, à l'hébergement des MOOC.

En conclusion de cette partie consacrée aux

MOOC, Éric Willems nous livre son analyse de la position qu'ils prendront. Pour lui, les MOOC ne représentent pas un danger imminent pour nos modèles d'enseignement ; ils renforcent néanmoins l'arrivée massive des technologies à la porte des établissements. L'auteur appelle à ne pas négliger le phénomène des MOOC, car les universités, qu'elles soient belges ou étrangères, continueront à les lancer.

Au-delà de l'enjeu marketing, les MOOC représentent une réponse pédagogique à de nombreuses questions d'actualité dans l'enseignement supérieur, comme la différenciation, l'individualisation des parcours, le suivi de cours en différé, l'hyperspécialisation des contenus et l'élargissement de l'offre d'enseignement. Cette réponse pédagogique ne pourra prendre forme que si une coordination dans la production et la diffusion des MOOC voit le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le modèle économique actuel des MOOC n'est pas viable. Leur production n'a de sens que dans le cadre d'un usage local pouvant être élargi sur le monde et non l'inverse. Le véritable enjeu réside dans la définition d'une politique commune de production de MOOC utile à l'émancipation de nos populations étudiantes, mais également mise à disposition du monde, conclut-il.

Dans une cinquième partie, Éric Willems pose quelques questions supplémentaires et formule des pistes de réflexion, dont celle de la formation et du métier d'enseignant.

Les TICE impliquent l'appropriation de nouvelles compétences. Il nous semble plus pertinent de former les enseignants à la scénarisation et à la logique des TICE. Cette approche aurait l'avantage de les rendre autonomes face à l'usage des TICE.

Former aux outils reste pertinent afin de permettre aux enseignants d'en maîtriser au mieux les fonctionnalités. Le rôle de l'enseignant est également affecté par la facilité d'accès à l'information. À l'heure de l'Internet, les informations et ressources sont disponibles de façon plus simple, mais moins ciblée. Les étudiants vont devoir se positionner eu égard à la qualité des informations recueillies. Ces compétences nécessitent une formation spécifique à l'esprit critique et à l'évaluation de la pertinence des résultats de recherches. L'enseignant n'est plus la seule source de savoir.

Cette problématique est également au centre des préoccupations des bibliothèques universitaires et des hautes écoles. Dès lors, l'auteur pose la question de l'évolution du rôle de l'enseignant. De passeur de savoir, n'est-il pas appelé à devenir coach ou tuteur ?

Cette posture nécessite la réécriture de nos cursus, avec pour objectif de les rendre plus innovants et dynamiques.

Par ailleurs, le nouveau modèle de l'apprentissage met plus en avant notre capacité à apprendre tout au long de la vie tous les savoirs que nous allons acquérir lors de nos formations. Une part de ces compétences est fortement liée à l'avènement de l'ère numérique. Pour Éric Willems, il est fondamental que le supérieur se saisisse de ces compétences transversales et les intègre dans ses cursus, la formation à la méthode devenant presque plus importante que la formation au contenu.

Éric Willems conclut le rapport en posant une dernière question. Nos modèles pédagogiques sont-ils toujours adéquats ? Pour lui, le rapport au savoir de nos étudiants est en pleine mutation. Le développement des *soft skills*, transversalement aux approches matières, la numérisation des savoirs, le développement des médias, la mobilité et les réorientations dans les carrières professionnelles, la reprise de formations, la formation initiale et continue et l'intégration d'adultes en reprise de formation représentent autant de nouveaux défis auxquels nos structures ne sont pas préparées.

Le numérique est une ressource qui diffère radicalement des autres. Elle renferme un potentiel motivationnel important et peut apporter une réelle plus-value à l'activité d'apprentissage. Pour que ce potentiel positif s'exprime, pour dépasser le stade de la contrainte, l'intégration des TICE aux dispositifs de formation doit être réfléchi.

Pour Éric Willems, l'enseignement et nos institutions ne doivent pas faire l'économie d'une réflexion de fond sur nos filières, cursus, crédits, charges et modèles d'enseignement. Selon lui, nous sommes face à un choix que nous devons poser : subir les TICE ou les mettre au service de nos pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, même si cela nécessite une refonte complète de nos modèles d'enseignement.

M. le président. – La parole est à Mme Dock.

Mme Magali Dock (MR). – Le 24 mai dernier, nous étions conviés à un «Midi de l'ARES» consacré aux pratiques et enjeux de l'enseignement supérieur à distance, preuve que ce débat s'invite dans les thèmes dont notre enseignement supérieur doit se saisir. L'expert, qui a aidé Mme Moinnet à réaliser ce rapport, y était d'ailleurs partie prenante. Je suis ravie d'intervenir sur ce thème qui me tient à cœur, comme le sait le ministre Marcourt que j'ai interrogé à plusieurs reprises sur le sujet. J'en profite pour saluer sa présence parmi nous.

À mon grand regret, j'ai pu constater – et le rapport le confirme – qu'il n'y a pas de réelle coordination entre institutions, ni de vision ou projet global à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains enseignants et institutions en ont fait une priorité, mais ils agissent en ordre dispersé alors que le monde évolue et qu'il est

essentiel de ne pas rater le train en marche.

En 1992, et j'insiste sur la date, la Télé-Université du Québec (TÉLUQ) qui est l'université à distance de l'Université du Québec, obtenait son statut d'école supérieure. Cette année, 20 000 étudiants y sont inscrits. Harvard et le MIT ont investi des sommes considérables dans les cours en ligne ouverts à tous. Lancée en octobre 2013, la plateforme France Université Numérique (FUN) fédère les projets des universités et écoles françaises pour leur donner une plus grande visibilité internationale.

En revanche, en Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne vois pas de pilote dans l'avion. Le gouvernement n'en a pas fait une priorité. Pourtant, il est indiqué dans le rapport que «l'apprentissage en continu, le développement des compétences clés de l'ère numérique, des compétences professionnelles, mais également de l'ensemble des *soft skills* pour tous les citoyens nécessitent un investissement massif dans l'enseignement, faute de quoi nous risquons de compromettre l'avenir de nos citoyens dans un marché de l'emploi de plus en plus dur».

Ce rapport est important. Il dresse un constat des tendances et réflexions actuelles dans les pédagogies numériques, les avantages et désavantages de ces méthodes. Il faudra cependant dépasser le stade du rapport. Madame Moinnet, vous présidez la commission de l'Enseignement supérieur. J'espère que vous présenterez prochainement des propositions concrètes que notre Parlement pourra examiner. Mon groupe est bien entendu prêt à soutenir toute initiative de ce type.

Ne soyons pas frileux. Le spectre des modifications à envisager est large. Il touche à la manière d'enseigner, au contenu des cours, à l'attitude de l'apprenant, au matériel à utiliser et à la formation tout au long de la vie.

L'enseignant n'est plus la seule source de savoir et l'étudiant doit apprendre à mettre à jour ce savoir avec un œil critique. Que de défis en perspective!

Alors que nous discutons actuellement du financement de notre enseignement supérieur cruellement sous-financé, que le taux d'échec en première année est très inquiétant et que l'escalier social n'est pas accessible à tous, aurons-nous, dans ce contexte difficile, la sérénité nécessaire pour envisager des réformes de grande ampleur?

Pourrons-nous, comme le demande ce rapport, mettre en place une politique institutionnelle relative aux TICE en Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il prévu, par exemple, d'intégrer l'usage et le recours aux TICE au sein même de la formation initiale des enseignants que le ministre Marcourt prépare depuis de longues années? Cela semble indispensable, car l'usage du numérique constitue une réelle plus-value pour la pédagogie.

Sommes-nous prêts à autoriser plus de flexi-

bilité dans la définition des cadres d'enseignement? Mme Moinnet l'indique dans son rapport: «L'innovation s'accommode avec grande difficulté de la définition actuelle des charges exprimées en termes de crédits. Il serait souhaitable de permettre aux institutions de favoriser leurs initiatives innovantes «hors cadre», sans sanction systémique liée à la rigidité de certains textes».

Il faut des moyens pour aider les établissements à viser l'excellence pour leurs étudiants et leur fournir un cadre non entravant.

Qu'en est-il d'une utilisation réfléchie, mais plus systématique des TICE dans nos écoles primaires et secondaires? Le rapport pointe l'utilisation récréative des nouvelles technologies par les élèves et étudiants. Il est temps de créer l'école de demain, où les TICE ont logiquement leur place.

Mme Schyns et le secteur de l'enseignement portent un nouveau pacte pour un enseignement d'excellence. La réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies y a-t-elle eu sa place? L'apprentissage peut-il sortir de la salle de classe?

Pour M. Thomas Frey, qui dirige aujourd'hui un centre de prospective, le *DaVinci Institute*, 60 % des métiers de 2030 n'existent pas encore. Nos méthodes d'enseignement sont-elles adaptées à ce monde en évolution rapide? Je lis à nouveau un extrait du rapport: «Les enseignants sont experts dans le contenu qu'ils enseignent, ils possèdent des connaissances pédagogiques adaptées à un enseignement présentiel, mais ils ne sont que peu formés aux spécificités de la pédagogie propre au numérique et à ces outils techniques». Qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, donne les orientations stratégiques en ce domaine? Qui va coordonner les moyens nécessaires?

Je le répète, où est le pilote?

La Déclaration de politique communautaire de l'époque n'évoqua pas la Déclaration de Bologne, signée en juin 1999, qui visait à l'harmonisation de notre enseignement supérieur et pourtant, notre Fédération Wallonie-Bruxelles a dû prendre le train en marche et adapter sa législation en conséquence.

Pour l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques, allons-nous rester à quai? Il n'est pas question, comme l'indique le rapport, de sacrifier nos spécificités et notre culture latine sur l'autel de la mondialisation, mais d'affirmer notre culture et nos spécificités, avec l'aide des outils numériques. Cessons d'être sur la défensive vis-à-vis des évolutions qui se passent ailleurs. Ayons une vision comparatiste, prenons des initiatives pour adapter les évolutions à notre culture, voire pour mieux faire progresser ces techniques grâce à nos spécificités.

Je constate que *Digital Wallonia* veut faire de la Wallonie un territoire connecté et intelligent

où les entreprises technologiques sont des leaders reconnus au niveau mondial. Elles sont les moteurs d'une mutation industrielle réussie et où l'innovation numérique est au service de la qualité de l'éducation, de l'ouverture du service public et du bien-être des citoyens.

Il est regrettable que ce plan ambitieux ne soit pas porté en Fédération Wallonie-Bruxelles avec le même dynamisme. Soit! Des montants ont été dégagés pour que tous nos établissements de l'enseignement supérieur aient accès au wifi, mais cet investissement, qui n'est pas récent, ne s'élève qu'à 900 000 euros. Quelle priorité sommes-nous prêts à accorder au développement d'un modèle pédagogique plus adapté aux nouvelles technologies, dans notre enseignement supérieur? Faut-il adopter une attitude attentiste ou mieux anticiper les changements à venir? Dans un monde en évolution constante, il est urgent d'entamer ce chantier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je remercie Mme Moynet pour cet excellent rapport. Elle a fait un choix audacieux qui ouvre des perspectives d'avenir. C'est un vrai débat de société qui permet en tout cas à cette assemblée d'aborder ce matin une question, me semble-t-il, essentielle et dont on a peu l'occasion de discuter. En effet, l'objectif de ce rapport était de dresser un état des lieux de l'influence du numérique dans le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, car si au sein de ce Parlement, on entend souvent parler de la révolution numérique et de son impact dans les médias, on oublie parfois que cette dernière touche à tous les volets de la société, et donc, aussi, à l'éducation.

Commençons donc par le constat principal de ce rapport qui, reconnaissons-le, est plutôt inquiétant. Il met en évidence que les acteurs du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles sont aujourd'hui davantage dans la réaction que dans l'innovation. Certes, des initiatives existent, les MOOC par exemple, mais cela semble s'arrêter là, alors que les TICE sont des outils qui pourraient évidemment bouleverser positivement le monde de l'enseignement supérieur. On a l'impression que les établissements ont parfois peur d'aller de l'avant, de les utiliser ou de se remettre en question par rapport aux pédagogies plus classiques.

Ce constat est donc très interpellant. En effet, cela fait maintenant une vingtaine d'années que le numérique a débarqué dans nos sociétés. Aujourd'hui, Internet, les jeux vidéo, les réseaux sociaux, les tablettes, les smartphones, les laptops sont omniprésents et font partie de nos vies quotidiennes. Et pourtant, ces outils sont en marge par rapport aux politiques de l'éducation. Pourquoi? Pour l'auteur, la réponse semble claire. C'est nous politiques qui donnons le sentiment de reporter le

débat. Il est vrai, reconnaissons-le, cette problématique n'est pas aujourd'hui l'une de nos priorités. Preuve à l'appui, rien n'est indiqué dans la Déclaration de politique gouvernementale sur le numérique dans l'enseignement supérieur. Le décret «Paysage» ne l'évoque pas non plus. Aujourd'hui, l'ARES a de nombreuses compétences dans beaucoup de matières, mais pas dans le numérique. Et la stratégie numérique du gouvernement wallon n'a pas de chapitre exclusivement consacré à l'enseignement supérieur. Nous donnons donc le sentiment, je dis bien le sentiment, de manquer de volonté politique face au numérique dans l'enseignement supérieur. Or sans cette volonté, sans cette vision, les établissements sont quant à eux perdus. Ils ne savent pas comment se lancer. Ils ont, me semble-t-il, besoin d'être guidés, orientés, soutenus et financés.

De plus en plus de jeunes obtiennent des diplômes inadaptés au monde du travail et de l'entreprise, comme le mentionne l'étude fort intéressante et révélatrice sur la «Génération Quoi?» de la RTBF, que je vous recommande de lire. Les établissements d'enseignement supérieur doivent investir d'urgence. Nous devons leur fournir les moyens et le cadre leur permettant de donner une dimension pédagogique innovante à l'inclusion des TICE. L'enjeu est de positionner notre enseignement supérieur dans le paysage mondial sans sacrifier nos spécificités et notre culture latine sur l'autel de la mondialisation. Au contraire, les outils numériques doivent nous permettre d'affirmer notre culture.

Face à cette urgence, il y a une bonne nouvelle: le Parlement est en mesure d'insuffler un nouvel élan. Mon collègue, M. Fassi-Fihri, abordera les mesures concrètes à prendre sur les MOOC.

Les établissements ont besoin d'un cadre structurel. Développons un plan stratégique global et coordonné sur le développement des TICE. Informons les acteurs sur les études et les métiers de demain et sur l'impact du numérique sur nos cerveaux. Assurons-nous que des modules spécifiques à la formation numérique sont intégrés dans la formation initiale des enseignants. Éduquons nos étudiants à l'esprit critique face au numérique. Donnons aux établissements les outils nécessaires pour investir dans les infrastructures, notamment les réseaux et serveurs wifi.

La liste des choses à faire est encore longue. Ce plan stratégique est notre réponse politique à ce rapport de qualité qui confirme que, plus que jamais, nous avons un rôle à jouer pour faire face à la révolution numérique dans l'enseignement supérieur. Les recommandations pourront alimenter notre prochain plan stratégique global et coordonné sur le développement des TICE dans l'enseignement supérieur. Il est urgent d'agir. Agissons!

M. le président. – La parole est à M. Fassi-

Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je remercie Mme Moynet et M. Willems pour ce rapport qui a le mérite de soumettre à notre assemblée ce sujet d'importance. Nous devons réussir cette transition numérique qui vient bousculer tous les champs de la vie en société. La transition écologique a commencé voici une trentaine d'années et nous constatons qu'elle est loin d'être terminée. C'est une des raisons pour laquelle la transition numérique doit débiter au plus vite, car ces mutations peuvent prendre du temps. Mais il y a urgence.

Je voudrais soulever quelques points relatifs aux MOOC (ou CLOM en français), accessibles à tous et qui se développent depuis quelques années de par le monde grâce à différentes plateformes comme edX ou Coursera pour ne citer que les deux principales. Les universités y prennent une part active, comme Mme Moynet l'a rappelé tout à l'heure lors de la lecture du rapport. Elles sont à la pointe dans ce domaine et partagent avec le monde entier des cours dont la qualité est reconnue et fortement plébiscitée.

Les MOOC ne remplacent pas l'enseignement supérieur, ce sont de nouveaux outils pédagogiques, additionnels et mis à la disposition des enseignants. Ils peuvent aussi être un complément à des cours classiques ou des cours complets mis à la disposition de personnes souhaitant se former spécifiquement à l'une ou l'autre compétence sans suivre un cursus complet. Ils ont le mérite d'agrandir l'offre d'outils pédagogiques, de fluidifier l'enseignement et d'élargir l'accès au savoir à un nombre plus important de personnes.

Pour nos institutions, l'enjeu porte sans aucun doute sur leur rayonnement international et sur la diffusion des recherches ainsi que des savoirs traités par leurs équipes. Être partie prenante à ce défi est important, à défaut de prendre le train en marche, nos universités pourraient se voir concurrencées par d'autres, parfois lointaines. Les cours de Harvard ou de Cambridge, pour ne citer que ces deux institutions, sont à la portée de clic.

Notre Parlement a déjà débattu de ce type d'enseignement. Nous avons pu pointer ses limites, comme le fort taux d'abandon, le manque de pédagogie ou l'absence de certification ou de labellisation. Néanmoins, utilisés dans de bonnes conditions et développés au mieux de leurs possibilités, les MOOC sont des outils indéniablement positifs. Ils ne sont sans doute pas adaptés à tous: étudier des cours universitaires via ce genre de plateforme n'est, à mon sens, pas souhaitable. Il faut avoir acquis au préalable les réflexes et les méthodes qu'exige leur apprentissage pour en retirer le plus d'avantages. Les MOOC peuvent être un formidable outil de formation continue, tant pour les particuliers que pour les entreprises, voire constituer un moyen de réorientation professionnelle.

J'en viens à la certification. Le problème qui

se posait au début du développement des MOOC (ou CLOM) semble se résoudre progressivement. La création récente du concept de micromaster, une attestation délivrée par la plateforme edX pour la réussite d'un ensemble de cours et qui peut être valorisée dans le cadre de certains programmes de cours sur sites, démontre la volonté d'accorder une valeur réelle à ces enseignements.

Néanmoins, il ne s'agit pas encore de diplômes de master ou de bachelier en tant que tels. Une réflexion sur ces certifications, ces labellisations, doit être menée pour éviter le développement de faux labels ou de labels à finalité commerciale plutôt qu'académique et dont nous n'aurions aucune garantie quant à la qualité.

Il conviendra d'étudier le résultat de l'étude de l'UCL au sujet de cette question. Le ministre Marcourt a annoncé pouvoir en disposer d'ici la fin de l'année 2017. Cette étude devrait pouvoir nous indiquer le chemin à suivre en termes d'harmonisation des certifications, éventuellement de régulation des critères qui permettraient de certifier tel ou tel type d'enseignement en ligne.

J'aimerais insister sur un autre type d'enseignement que les CLOM, particulièrement développé chez nos voisins français, et qui en partage néanmoins certaines caractéristiques. Il a l'avantage non négligeable de conférer une certification à part entière. Il s'agit de l'enseignement à distance ou téléenseignement. Celui-ci vise à proposer de vrais programmes de cours universitaires, tels des masters, avec ce qu'il convient d'appeler une «dispense d'assiduité aux cours» permettant aux étudiants de ne se déplacer qu'une ou deux fois sur l'année pour présenter leurs examens. Le reste des contacts avec l'institution se fait par la plateforme interne de celle-ci.

Ces programmes à distance permettent d'attirer de nouveaux publics, essentiellement des personnes déjà diplômées qui désirent ajouter de nouvelles cordes à leur arc. L'avantage par rapport aux CLOM est l'obtention d'une certification, au même titre que les masters classiques, à l'issue d'une formation suivie sur le site même de l'institution en présentiel par les étudiants. Nos universités commencent doucement à développer ces méthodes, mais, à ce jour, la démarche reste marginale.

Notre Fédération doit donc impérativement aider nos institutions à réussir le pari du numérique, en optimisant l'usage des outils qu'il met à leur disposition. Cela passe bien entendu par l'intégration des méthodes multiples qu'il propose au sein même des cours dispensés dans nos auditoriums.

Cela doit également passer par le développement de CLOM à la pointe des connaissances, en en faisant un outil de formation continue performant, et par la création de masters à distance pertinents et attractifs destinés à des publics souvent déjà dans le monde du travail, mais qui ont

également beaucoup à apporter à nos institutions.

Je voudrais conclure avec un point additionnel en soulignant l'importance que peut revêtir ce type d'enseignement à distance pour notre Fédération et son influence au sein de la Francophonie. Lors des questions d'actualité, nous aurons peut-être l'occasion tout à l'heure d'évoquer le Sommet de la Francophonie. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un enseignement et de pôles universitaires et académiques possédant un rayonnement international et une qualité reconnue bien au-delà de nos frontières et des frontières européennes. Certains pays l'ont compris avant nous. La Suisse et le Québec, par exemple, utilisent cette qualité d'enseignement pour offrir des cours à distance et toucher ainsi, dans des pays partenaires francophones, principalement en Afrique et autour du bassin méditerranéen, la génération qui sera aux commandes demain dans ces pays-là, des pays stratégiques pour nous. Suisses et Québécois sont ainsi les mieux placés dans ce contact avec ces élites de ces pays. Notre Fédération a un rôle à jouer dans ce domaine en délocalisant d'une certaine manière, grâce au numérique, cet enseignement de pointe, de qualité, pour toucher ces publics dans les pays partenaires.

Une dernière question, liée à ce qui précède et brièvement abordée dans le rapport, concerne l'utilisation de la langue d'enseignement. L'UCL, qui propose aujourd'hui 19 MOOC, offre la plupart de ses enseignements en langue anglaise. Cela peut se comprendre, car, au plus haut niveau international de la qualité et de la concurrence académiques, c'est la langue anglaise qui sert de véhicule. Il y a aussi un enjeu culturel à soutenir les institutions qui souhaitent offrir un enseignement de la même qualité, avec le même rayonnement, mais en langue française, afin de permettre la diversité culturelle dans ce domaine de la plus haute importance stratégique.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie Mme Moinnet pour son rapport qui permet d'ouvrir un débat sur le numérique au sein de notre institution.

L'intérêt du rôle que peut tenir le numérique dans l'enseignement est incontestable. Cette question est nouvelle et mérite une réflexion. Démarrer cette dernière dans ce parlement a toute sa pertinence dès lors que le numérique entraîne une mutation et que se profile une révolution où toutes les questions n'ont pas encore de réponses.

D'aucuns font le parallèle entre cette mutation numérique et l'apparition de l'écriture. On parle d'une évolution dans notre rapport à la connaissance, aux savoirs, qui serait d'une ampleur comparable à celle du passage de la préhistoire à l'histoire ou encore du passage de l'écriture manuscrite à l'écriture imprimée. Dans les deux cas, imprimerie et numérique, les capacités de stock-

age des connaissances deviennent beaucoup plus importantes.

Il y a aussi une démocratisation de l'accès à l'information, à la connaissance et aux savoirs qui est sans précédent. L'imprimerie a déjà fait franchir des pas incroyables à ce sujet, mais le numérique le fait davantage encore. Désormais, n'importe qui peut spontanément avoir accès à l'information et à la connaissance. Auparavant, un élève qui voulait contester ou simplement approfondir une matière enseignée devait se rendre dans une bibliothèque et ouvrir une encyclopédie. Aujourd'hui, n'importe quel élève, y compris le plus paresseux, peut en quelques clics avoir accès à l'ensemble du savoir universel.

La révolution est en cours et elle pose une série de questions auxquelles, restons humbles, il est encore difficile d'avoir une réponse.

L'apparition du numérique est extrêmement récente. Nombreux sont ceux qui ne disposent d'une adresse électronique que depuis quinze ans. Nous sommes à l'aube des mutations que cette innovation induit et il est indispensable d'engager une réflexion en la matière.

Je remercie donc l'auteur du rapport. Ma formation politique et moi-même tenterons d'apporter notre pierre à l'édifice de cette réflexion en vous présentant, dans quelques semaines, un rapport consacré à la révolution numérique et au rapport au savoir.

La révolution numérique entraîne, bien sûr, des modifications du rôle de l'enseignant, de l'école, des institutions d'enseignement – dont les institutions d'enseignement supérieur que nous abordons principalement ici – et des élèves. Les institutions d'enseignement, qu'il s'agisse de l'école ou de l'enseignement supérieur, sont bouleversées en tant qu'unité de temps, de lieu et de personnes transmettant le savoir. Ces institutions sont remises en question par le numérique. Une réflexion s'impose donc sur ces enjeux.

Votre rapport pose les bonnes questions, avec humilité – on ne peut, en effet, avoir réponse à tout. Vous citez très précisément l'élaboration de plans stratégiques dont les établissements d'enseignement supérieur doivent se doter pour répondre au défi numérique. C'est une question-clé, car il ne suffit pas de réfléchir au sens du numérique, encore faut-il mettre en œuvre des plans stratégiques. Que proposez-vous pour nous permettre d'avancer dans cette réflexion?

Je souhaite également soulever quelques questions qu'il sera nécessaire d'approfondir. La première concerne la dénomination «4.0», qui désigne la numérisation progressive de tout ou presque. Cette dénomination est régulièrement utilisée, y compris dans le cadre du Plan Marshall et dans l'industrie, avec toutes les nuances nécessaires. Derrière cette appellation se cache un monde dans lequel le travail humain disparaît en

masse et où tout est automatisable – les fonctions d'exécution, comme ce fut le cas lors de la révolution industrielle, mais également les tâches intellectuelles. Derrière ce terme se cache donc une vision du monde, une vision politique qui est certainement exploitée par les entreprises et par l'industrie, mais qu'il faut pouvoir gérer avec la distance et les réserves nécessaires.

Les enjeux de l'enseignement ne peuvent être compris comme ceux de l'industrie et des entreprises. Il est donc intéressant de se pencher sur les implications du «4.0» et d'examiner avec circonspection ce qui est applicable ou non au milieu de l'enseignement.

L'intelligence artificielle progresse à une vitesse incroyable. Quand Google a installé ses mécanismes de traduction d'une langue à l'autre, il n'avait pas prévu certaines combinaisons de langues, mais il se trouve que le processus de traduction s'effectue spontanément. Ce n'est donc pas l'être humain qui a prévu que la machine puisse traduire de la langue X à la langue Y, mais la machine qui le fait spontanément. Les ingénieurs de Google ne savent pas expliquer comment ces connexions sont établies. C'est dire que nous faisons face à des changements considérables et à des évolutions dont on ne mesure pas encore tout à fait l'ampleur. Il faudra donc que nous nous penchions également sur la question de l'intelligence artificielle.

Quant aux personnes, il faudra évidemment penser aux étudiants, à l'éducation à la citoyenneté, à l'individualité des étudiants dans ce monde où le numérique se développe, et à l'encouragement de leur esprit critique. J'aimerais insister d'ailleurs sur la nécessité d'y réfléchir, surtout à l'heure de la «post-vérité» dont il a été beaucoup question ces derniers temps, à l'heure des réseaux sociaux, à l'heure où la concurrence est telle sur le marché du travail que la flexibilité revêt une grande importance et à l'heure des autoroutes de l'information. Quels outils donnerons-nous aux élèves pour développer leur citoyenneté et leur esprit critique? La question de la formation des élèves est au moins aussi importante que celle de l'accès à l'outil numérique.

Une autre question que vous abordez, mais de manière relativement marginale, est celle de l'accès aux outils. La démocratisation de l'accès aux outils est absolument nécessaire, au risque sinon de dualiser notre enseignement. Ce n'est vraiment pas une question marginale, mais une question très importante, une question budgétaire, mais aussi une question d'égalité. La démocratisation de l'accès aux outils implique également celle de l'accès aux contenus qui doit rester une question prioritaire. Je pense en l'occurrence à toute la problématique de l'*open source* et, de manière plus précise, à la question du coût. On le voit dans la question des MOOC, M. Fassi-Fihri, dans la question de la certification, dans la question de l'accès à ces cours, et puis évidemment dans les

questions budgétaires que tout cela entraîne pour nos institutions et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Se pose aussi la question de la vie privée. Comme l'a encore montré la récente étude de la RTBF, les jeunes ont une conception de la vie privée bien différente de la nôtre, surtout ceux qui sont nés avec le numérique. La vie privée est un élément essentiel de notre société et elle mérite que nous y réfléchissions.

Nous devons nous interroger sur la formation des formateurs, tant dans l'enseignement supérieur que pour la formation initiale des enseignants. Ils ne pourront plus être considérés comme les seuls détenteurs du savoir et devront désormais accompagner les élèves dans la gestion des informations auxquelles ces derniers auront directement accès. Cette question fondamentale touche à l'identité professionnelle des enseignants. Elle ne pourra se réduire à l'élaboration d'un décret et il faudra des années avant que nos réflexions ne trouvent leur concrétisation. La formation des formateurs aux outils est aussi essentielle. Le numérique permet de libérer du temps et d'appliquer d'autres méthodes pédagogiques.

Le rôle des élèves change également. Ils ne seront plus passifs en attendant que l'enseignant déverse son savoir: ils pourront devenir des producteurs de contenus et les acteurs de leur propre formation, vu la facilité d'accès que permet le numérique.

Madame Moinnet, je vous remercie pour ce rapport qui soulève nombre de questions. Nous sommes à la préhistoire du numérique et nous ne pouvons pas encore répondre à toutes ces interrogations, mais il est indispensable de commencer à y réfléchir.

Vous constatez un manque de stratégie coordonnée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des initiatives sont prises, mais, admettons-le, nous ne sommes pas en avance. Vous posez, à juste titre, les questions de la coordination des moyens et des objectifs, de l'uniformisation des canaux de diffusion de l'offre, du partenariat entre institutions pour la production de contenus et des orientations stratégiques.

Ce sont autant de questions qui se posent, outre celles que j'ai déjà abordées tout à l'heure. Mon groupe essaiera lui aussi d'apporter des réponses, notamment dans le rapport parlementaire que nous présenterons d'ici quelques semaines. J'espère que nous trouverons le moyen de poursuivre la réflexion dans cette institution sur ces importantes questions.

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Le débat qui nous occupe aujourd'hui est essentiel, il touche aux modèles d'éducation qui seront ceux de nos enfants demain et après-demain. Nous savons, et je le dis sans polémique politicienne,

que notre enseignement, en ses différents niveaux, souffre de lacunes mises en lumière lors des tests PISA ou dans les classements de nos universités. Partant de là, j'espère que les nouvelles méthodes d'enseignement basées sur les nouvelles technologies pourront appuyer et accélérer le nivellement par le haut que nous appelons tous de nos vœux. J'insiste bien sur les termes «appuyer et accélérer», car les méthodes utilisées relèvent de la forme et non du fond. En d'autres termes, ce qui est important aujourd'hui, ce n'est pas que les élèves étudiants puissent utiliser une tablette ou Internet, mais que ces moyens numériques leur permettent d'englober des savoirs multiples. En cela, le rapport précise justement que l'usage du numérique n'est pas une fin en soi et que, comme tout outil, l'outil numérique doit être utilisé avec réflexion et discernement.

Le débat d'aujourd'hui concerne plus spécifiquement l'enseignement supérieur. Je suis convaincu que c'est à ce niveau-là que le numérique doit être développé. Le rapport indique justement que le modèle traditionnel de cours ponctués d'un blocus et d'examens n'est plus totalement adapté aux réalités sociétales d'aujourd'hui. De plus en plus d'étudiants travaillent parallèlement et de plus en plus d'adultes veulent suivre des formations complémentaires. Nous devons nous adapter à cette réalité. Notre enseignement supérieur souffre encore d'un certain conservatisme, comme le souligne le rapport, indiquant que «l'innovation reste, dès lors, le fait de volontés individuelles de professeurs ou d'institutions». Il faut aujourd'hui dépasser les préjugés. Par contre, j'émettrai quelques craintes de voir le rôle du professeur dévalué. Il existe cette image d'Épinal de l'enseignant dispensant de façon magistrale son savoir devant un auditoire. Et si cette image est ancrée dans les mentalités, c'est justement parce qu'elle renvoie aux agoras de la Grèce antique. Nous ne pouvons pas balayer cette filiation historique entre les penseurs et philosophes d'antan et nos professeurs.

En réalité, je reste très sceptique quant aux nouvelles méthodes de savoir qui placent l'étudiant au centre de tout ou qui le placent dans un réseau, mais je reconnais volontiers que, vu l'accélération de toute chose, nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un enseignement totalement passif.

Comme le remarque Laetitia Pfeiffer, les jeunes arrivent parfois sur le marché du travail avec des compétences déjà dépassées. En ce sens, l'outil numérique facilite un enseignement permanent. Soyons modernes, oui, mais ne sombrons pas dans un excès de modernisme. Le savoir n'est pas un objet de consommation jetable. Il est au contraire ce qui perdure par-delà les effets de mode. Si les outils informatiques permettent au savoir de durer dans le temps, utilisons les outils informatiques. Si ceux-ci le dévalorisent en le plaçant au rang d'objet jetable, soyons prudents. Prudents

certes, mais actifs voire proactifs, car il y a urgence.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Je tiens tout d'abord à remercier Mme Moinnet pour son choix thématique et la qualité de son rapport.

Le numérique constitue un champ bien vaste. S'il fait partie de notre quotidien de manière implicite, il est derrière bon nombre de nos démarches d'intervention. Il soutient nos communications et nous permet d'interagir. Nous l'avons tellement intégré dans nos pratiques qu'y consacrer un débat me semble réellement opportun.

Notre groupe est très sensible à cette question. Par deux fois dans cette assemblée, Mme Zrihen a rassemblé des experts des TICE autour de thèmes tels que le lien entre l'école numérique et les jeunes sans emploi et hors du système scolaire ou le rôle du numérique dans l'alphabétisation.

Pour nous socialistes, le constat est unanime. La fracture numérique est une réalité. Nous devons agir pour éviter qu'elle consolide une fracture sociale. Si le numérique constitue un élément déterminant dans la mutation des systèmes professionnels et d'enseignement, il est évident qu'il doit être accessible à toutes et à tous.

On ne compte plus les initiatives intégrant le numérique dans leurs applications. Du côté wallon, le site *Digital Wallonia* en regorge. Pour rester dans la sphère de l'éducation, je me permets de citer Alphadiag, un outil d'entraînement au diagnostic infirmier, les outils d'aide au travail collaboratif en ligne et les sessions de sensibilisation des enseignants à la tablette numérique.

Le Plan Marshall 4.0 évoque la quatrième révolution industrielle, celle du numérique. Elle doit maintenant être réfléchie et implantée dans l'enseignement, en donnant aux institutions les moyens nécessaires pour concevoir et scénariser ces dispositifs de cours et pour se doter d'équipes capables de maîtriser les enjeux pédagogiques et techniques que nécessitent ces nouvelles approches. L'enjeu est immense en termes de ressources humaines et technologiques.

Le numérique influence l'enseignement dans son ensemble, tous niveaux et toutes formes confondus. Cet ensemble est complexe puisque, par définition, ses contours souples font de l'enseignement un système ouvert en perpétuelle évolution. Je remercie Mme Moinnet d'avoir mis le focus sur la manière dont le numérique influence les modèles pédagogiques de l'enseignement supérieur.

Je souhaiterais souligner plus particulièrement quelques points.

Premièrement, avec le numérique, les évolu-

tions sont constantes, intempestives, voire éruptives. La durée de vie des connaissances s'est réduite, les sources du savoir se sont multipliées et la nécessité de mises à jour s'est accrue. Ainsi, l'enseignant est toujours moins cantonné à une fonction stricte de transmission des savoirs. L'enseignant devient lui-même apprenant, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Je rejoins Mme Moinnet lorsqu'elle parle de posture de l'enseignant, puisque ce dernier doit véritablement plus que trouver sa place dans le système éducatif, il doit aussi l'occuper, la faire vivre et la faire évoluer.

Deuxièmement, certes, la formation continue peut jouer un rôle clé dans l'adaptation des connaissances et des compétences tout au long de la carrière. À ses côtés, la formation initiale représente un enjeu crucial. Elle doit, avant tout, préparer les futurs enseignants à intégrer le numérique dans leurs pratiques, avec la didactique et la maîtrise des outils nécessaires, mais également et surtout, les former à développer et faire se développer l'esprit critique des apprenants.

Nous aurons encore l'occasion de débattre de la formation initiale au Parlement, puisque le ministre Marcourt présentera un projet de décret en 2017. Nous serons bien entendu attentifs au numérique ainsi qu'aux *soft skills*, aux compétences transversales, qui fluidifient la transmission des savoirs et l'exercice des compétences. Je pense notamment aux qualités relationnelles, communicationnelles, sociales et interpersonnelles, qui sont bien évidemment à l'œuvre dans les pratiques pédagogiques. Je suis convaincue que ces qualités constituent des ressources inestimables, complémentaires au développement du numérique dans le système éducatif.

Troisièmement, il me semble également fondamental d'établir une différence entre l'éducation numérique et l'éducation au numérique. L'une ne peut se passer de l'autre et toutes deux méritent une attention particulière.

Quatrièmement, le numérique rend possible, pour les apprenants, le développement d'une démarche toujours plus active, dynamique et personnalisée des parcours d'apprentissage. On pourrait, ici également, parler de posture de l'apprenant, en constante évolution elle aussi.

Dans une récente étude, intitulée «Génération Quoi ?», la RTBF a relayé les résultats des travaux de MM. Tirtiaux et Pieters auprès de 20 000 jeunes, âgés de 18 à 34 ans, en Belgique francophone.

Il est intéressant de voir qu'amenés à se qualifier, les jeunes se définissent majoritairement dans les catégories «génération du changement», «génération perdue» et «génération connectée». Des jeunes en manque de repères, qui ont envie d'autre chose, qui sont connectés, mais aussi terri-

blement seuls.

Les nouvelles technologies de la communication caractérisent profondément la manière dont cette génération se perçoit et se vit. L'enseignement traversant leur parcours de vie, nous devons en tant que responsables politiques intégrer pleinement l'importance du numérique dans l'éducation.

Les recherches récentes en neurosciences peuvent apporter un éclairage intéressant dans l'évolution des méthodes d'apprentissage et du numérique. Les connaissances sur le fonctionnement cognitif et sur les multiples formes d'intelligence en jeu dans l'apprentissage ouvrent un champ totalement inédit dans les méthodes pédagogiques.

Entre le numérique et les neurosciences, il y a un virage qu'il faut pouvoir négocier. Comment faire évoluer les pratiques en s'assurant de mobiliser les compétences des jeunes avec les outils les plus adéquats? Si la démultiplication des écrans impose de nombreuses stimulations, qui transforment les processus de mémorisation, nous devons rester critiques et alertes dans la manière dont les neurosciences peuvent influencer les méthodes pédagogiques. La prudence est de mise.

La question du numérique dans l'enseignement renvoie au rôle des pouvoirs publics. Le rapport s'interroge sur la centralisation des MOOC, ces cours en ligne organisés dans l'enseignement supérieur.

Quelle attitude adopter, sachant que les universités les organisent de manière différenciée? Doit-on encourager les initiatives individuelles ou viser leur uniformisation par le biais d'un dispositif centralisé?

Je salue la décision du ministre Marcourt d'avoir prévu des crédits afin de développer l'epaysage, une plateforme de données numériques permettant notamment de présenter l'offre de formations de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles, de constituer des banques de données et de créer des tableaux de bord, de pilotage et d'analyse statistique.

Nous l'avons compris, la posture de l'enseignant en tant que transmetteur de savoirs évolue en permanence. Celle de l'apprenant évolue tout autant.

Le numérique impose un repositionnement des acteurs de l'enseignement dans son ensemble. Ainsi, avec le numérique, les lignes bougent, les frontières s'estompent. Mais l'ouverture garantit-elle pour autant l'accessibilité de tous et de toutes aux ressources? Dès lors que nous reconnaissons au numérique un rôle dans et hors des classes, comment peut-on assurer que chacun y accède de manière juste et équitable?

L'accès aux ressources est un enjeu social et même mondial, un enjeu dans lequel l'inégalité

guette en permanence. Or, nous savons combien la fracture numérique entretient la précarité. J'ai déjà pu aborder cette question dans le rapport consacré à la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, nous avons d'énormes efforts à fournir pour lutter contre la privation en matière de nouvelles technologies.

Nous devons veiller à assurer un accès large et gratuit aux technologies de l'information pour agir sur la fracture numérique, tout en considérant celle-ci comme secondaire, voire tertiaire: ce n'est pas l'outillage qui est inaccessible, c'est la façon dont on «consomme» les productions, l'Internet qui creuse le fossé et accentue les inégalités sociales et culturelles.

Ce qui est vrai pour les loisirs l'est tout autant, de manière cruciale, pour l'enseignement. Cela passe notamment par le renforcement de l'éducation aux médias pour les publics cibles les plus fragiles. Comment peut-on, en tant que pouvoir public, encourager, soutenir le numérique en en faisant un facteur d'accroissement des connaissances et compétences, un pilier de l'émancipation pour toutes et tous? Voilà bien selon moi ce à quoi nous devons rester extrêmement attentifs.

Chers collègues, l'histoire de la pensée nous apprend qu'il faut une grande prudence et une réelle humilité devant les progrès de la technologie. Surtout, en l'occurrence, lorsqu'elle détermine notre champ de savoirs et notre manière de savoir. On a longtemps cru que la technologie n'était que l'outil dégagé du cerveau, neutre et sans autre effet qu'une efficacité immédiate. Or, la technologie nous pose la question philosophique concrète de savoir si elle nous libère ou si elle nous aliène.

Elle nous libère certainement par les dispositifs qu'elle nous offre pour rendre notre quotidien moins pénible et plus confortable; elle nous aliène tout autant lorsque, de façon explicite ou dissimulée, la technique nous oriente dans nos choix, nous ouvre des chemins, en ferme d'autres, fait de nous des éléments interchangeables, souvent des consommateurs passifs qui cultivent l'illusion de la liberté de leurs choix.

Nous poussons, nous soutenons la recherche et ses applications. Nous sommes évidemment pour le progrès et ses apports, mais nous resterons attentifs aux mutations que le numérique, comme métaphore du progrès technique, impose à notre condition d'être humains. Nous sommes en effet égaux et semblables, mais nous sommes aussi, en tant qu'individus, irremplaçables, comme le dirait la philosophe française Cynthia Fleury.

(Mme Valérie De Bue, première vice-présidente, prend la présidence de l'assemblée)

Mme la présidente. – La parole est à M. Marcourt, vice-président et ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président

et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je remercie l'ensemble des intervenants et particulièrement Mme Moinnet pour son rapport qui est une pièce supplémentaire dans ce dossier extrêmement important. Je le lirai avec beaucoup d'intérêt.

Le numérique n'est pas une évolution technologique, c'est une révolution de notre société.

De toute évidence, le débat à venir sur la formation initiale des enseignants y accordera une part significative, dans le cadre du futur décret.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Moinnet, rapporteuse.

Mme Isabelle Moinnet, rapporteuse. – Je voudrais, en préambule, remercier le ministre pour sa présence parmi nous ce matin et pour son intérêt pour le sujet débattu en séance plénière. Je voudrais aussi remercier mes collègues pour leurs différentes interventions, auxquelles je répondrai brièvement avant de conclure.

J'ai pris note de la demande de Mme Dock de traiter le sujet en commission. Je compte bien sûr assurer un suivi à ce rapport et déposer des propositions concrètes que nous pourrions examiner en commission de l'Enseignement supérieur de notre Parlement. Comme l'a dit Mme Dock, il ne faut pas rater le train en marche.

Je ne peux que rejoindre les propos de Mme Salvi lorsqu'elle appelle au développement d'un plan stratégique global et coordonné pour guider les établissements dans la transition numérique. En parlant justement de plan stratégique, Madame Trachte, et puisque le ministre nous fait le plaisir d'assister à ce débat, j'espère qu'il entend la nécessité d'un plan stratégique pour la transition vers le numérique dans l'enseignement supérieur. Et, comme je l'ai indiqué à Mme Dock, je suis tout à fait ouverte à la poursuite de ce débat en commission.

Je rejoins M. Puget lorsqu'il dit que le modèle cours, blocus, examens tend à être dépassé. En effet, l'enseignement devient une coconstruction permanente qui implique de revoir notre modèle de formation et d'évaluation.

J'apprécie que Mme Vienne dise que, si nous voulons rester connectés à nos jeunes, nous devons réussir la transition numérique dans l'enseignement.

Je regrette évidemment l'absence ou le silence du PTB et de DéFI dans ce débat dont l'enjeu me semble pourtant important pour l'avenir de notre enseignement et de nos jeunes.

En guise de conclusion, je voudrais partager avec vous ce qui me paraît devoir être un impératif pour le développement des TICE. Il y a quelques semaines, en marge de la présentation de ce rapport, j'ai été invitée à rencontrer les responsables du *Louvain Learning Lab* de l'UCL, qui produit notamment les MOOC de l'institution.

Cette rencontre m'a permis de prendre conscience que le numérique n'est pas une finalité en soi. C'est un outil qui doit permettre notamment d'accompagner l'évolution de la pédagogie vers davantage de participation de l'étudiant à son apprentissage. Si les possibilités qu'offre le développement des TICE sont un atout pour repositionner certaines de nos institutions dans un contexte d'internationalisation de l'enseignement supérieur, le numérique doit avant tout être au service de nos étudiants et, singulièrement, de leur réussite.

Au-delà des MOOC qui ne concernent actuellement que quelques-unes de nos universités, nous devons avoir l'ambition d'accompagner nos institutions, en ce compris nos hautes écoles, dans une transition numérique au service des objectifs que nous poursuivons: une meilleure transition entre le secondaire et le supérieur, une politique d'aide à la réussite qui permette une plus grande accessibilité qualitative à notre enseignement supérieur, une flexibilité des parcours et une individualisation des formations pour répondre au mieux aux besoins et aux aspirations de nos étudiants, un meilleur équilibre entre les charges d'enseignement et de recherche pour le personnel académique et scientifique, une plus grande participation de nos étudiants à leur apprentissage et une meilleure politique d'orientation et de réorientation des primoarrivants.

Ne faisons pas la course au numérique pour le numérique. Soutenons nos institutions dans une démarche pédagogique réfléchie, suivie, évaluée, concertée et évolutive pour améliorer encore l'accessibilité et la qualité de notre enseignement supérieur.

Mme la présidente. – Je suspends la séance.

– *La séance est suspendue à 11h40 et est reprise à 14h15.*

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

M. le président. – La séance est reprise.

7 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Permentier, Dock et Leal-Lopez et M. Lenzini, pour raisons de santé, et Mme Galant, pour raisons familiales.

8 Dépôt du projet de budget de fonctionnement du Parlement

M. le président. – Le Bureau du Parlement de la Communauté française a déposé son projet de budget de fonctionnement pour l'année 2017 (doc. 362 (2016-2017) n° 1). Il a été envoyé à la

commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

9 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

9.1 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Actions entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le sida à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida»

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Monsieur le Ministre-Président, la journée de sensibilisation à la lutte contre le sida aura lieu demain. Certes, ma question peut vous surprendre, car la santé ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, la prévention de la santé pour la petite enfance et certainement l'éducation sexuelle en font bien partie. Quelles actions concrètes la Fédération Wallonie-Bruxelles mène-t-elle sur le terrain, notamment dans l'enseignement? Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, trois à quatre cas d'infection au HIV sont détectés chaque jour en Belgique. C'est énorme.

Apparue dans les années 1920 au Congo, cette maladie s'est propagée en Europe dans les années 1960-1970. Elle a été identifiée pour la première fois en 1981 en Belgique où, aujourd'hui, environ quatorze mille personnes sont suivies pour cette infection. Bien que cette maladie existe depuis une centaine d'années, nous constatons qu'à l'heure actuelle des personnes ont des pratiques sexuelles non protégées soit par ignorance soit par bêtise. Je pense qu'il est extrêmement important de bien informer nos jeunes et de leur expliquer que cette infection tue, même si aujourd'hui des recherches avancent pour trouver, comme à l'ULB, des médicaments capables de la combattre. Mais ce n'est pas gagné et cette maladie peut faire des ravages encore de nombreuses années.

Nous devons vraiment informer nos jeunes. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est aujourd'hui pour les acteurs de terrain et dans le domaine de l'enseignement?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Il est exact que nous ne sommes plus compétents, aujourd'hui, en matière de prévention de la santé. Vous savez en effet qu'à la suite de la dernière réforme de l'État, cette compétence a été attribuée aux régions (COCOF et Wallonie en ce qui nous concerne).

Nous n'avons conservé que des compétences résiduelles, notamment dans les programmes d'éducation à la santé et à la vie sexuelle. Ces

programmes concernent essentiellement l'enseignement obligatoire et les centres locaux de promotion de la santé. Notre intérêt est clairement de distiller, à l'aide des outils appropriés et dans un langage qui leur est propre, de l'information à l'adresse des jeunes publics. Il nous faut nous préoccuper de cette problématique particulièrement prégnante.

Nos écoles et centres de promotion de la santé sont évidemment attentifs et continuent à délivrer de l'information. Il est également clair qu'il nous faut articuler notre action en fonction de l'état d'avancement des recherches et en sachant que de toute manière, nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, baser une quelconque action préventive sur l'espoir d'une guérison. Il nous faut au contraire attirer l'attention sur le fait que les chiffres ne sont pas en baisse. Ces dernières années, nous avons au contraire connu une hausse en la matière due au fait que les populations n'ont peut-être plus identifié les risques que l'on encourt sans protection.

Les enfants constituent aujourd'hui une cible précommunicationnelle que nous gardons dans notre ligne de mire afin de leur fournir ces outils. Il reste néanmoins tout le programme de développement de la prévention en aval. Celui-ci est géré par les entités régionales et je suis sûr que vous prendrez contact avec les ministres compétents à ce sujet.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Je sais parfaitement que vous êtes conscient du problème. J'aurais néanmoins voulu savoir si une action spécifique était prévue au niveau de l'enseignement à l'occasion de cette journée de lutte contre le sida. Je suis certain que les acteurs de terrain prendront cette situation en main et que, à l'avenir, les enseignants de chaque école sensibiliseront les jeunes aux dangers de cette maladie.

9.2 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonce de ce 30 novembre relative à l'audiodescription des films soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de votre déclaration d'aujourd'hui annonçant le financement de l'audiodescription pour chaque film soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de 5 000 euros par film qui représentent la moitié des coûts estimés pour le financement de l'audiodescription.

Convaincue du bien-fondé de la mesure, à l'instar de mes collègues socialistes qui ont également porté le dossier – Alain Onkelinx, Isabelle Emmery et d'autres dans notre assemblée –, je voulais vous poser deux questions.

Confirmez-vous le financement global de 70 000 euros pour cette mesure?

Qu'en est-il du coût restant puisque l'ensemble de l'audiodescription ne peut pas être financé avec ces 5 000 euros par film? Quelles pistes proposez-vous?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je peux vous confirmer que le soutien accordé à la production de longs métrages, de fiction ou d'animation, d'initiative belge francophone sera augmenté de 5 000 euros par film soutenu, avec pour objectif et obligation de prévoir l'audiodescription.

Il s'agit d'une bonne nouvelle, d'autant que cette revendication est formulée de longue date par le secteur des personnes handicapées ou porteuses d'un handicap. Pour finaliser cette proposition, nous avons travaillé, au cours des derniers mois, en collaboration avec les Amis des aveugles et des malvoyants et les professionnels de l'audiodescription francophone.

Un budget de 70 000 euros est prévu dans ce cadre et une place centrale est ainsi donnée à l'audiodescription parmi les mesures relatives au cinéma. Ce montant représente près de 60 % du coût de l'audiodescription.

En ce qui concerne les 40 % restants, j'estime qu'apporter 60 % du coût est, vu la responsabilité partagée du terrain et des pouvoirs publics, un signe très positif. Si demain, les producteurs en bénéficient, ce sera une bonne chose et cela fait partie de leur responsabilité d'entrepreneurs sociaux, et si d'autres, parmi mes collègues, notamment, souhaitent, pour différentes raisons, intervenir dans le soutien, je ne m'y opposerai naturellement pas.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Comme la ministre l'annonce, c'est évidemment une bonne nouvelle puisqu'il y a tout de même plus de 50 000 personnes malvoyantes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je pense aussi qu'au-delà de l'enjeu qu'est l'accès à la culture, l'audiodescription présente finalement des avantages pour d'autres personnes. C'est, par exemple, le cas des personnes âgées dont les capacités cognitives peuvent se dégrader dans le temps. Je pense également aux personnes malades qui trouvent que la cadence des images affecte véritablement leur compréhension des films.

J'entends bien ce que la ministre explique à propos de la responsabilité sociétale des producteurs ainsi qu'à ce que pourraient faire ses collègues.

Je me permettrai de revenir dans les prochaines semaines ou les prochains mois avec d'autres collègues pour faire avancer ce sujet dans l'intérêt de tous en Fédération Wallonie-Bruxelles.

9.3 Question de Mme Valérie De Bue à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Fausses universités»

9.4 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Fausses universités»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

Mme Valérie De Bue (MR). – Le débat sur les fausses universités n'est pas neuf. Le SPF Économie a décidé de s'y attaquer depuis six mois et a établi une liste de 41 universités considérées comme frauduleuses: 33 établissements concernent notre Fédération Wallonie-Bruxelles, 23 étant situés à Bruxelles et 10 en Région wallonne. Le SPF donne différents exemples. Il s'agit notamment d'écoles qui ont pignon sur rue, comme l'École supérieure de Communication et de Gestion (ESCG), qui délivre un diplôme à partir d'un minerval important ou encore d'écoles actives uniquement sur Internet, comme la Fondation universitaire Mercure (FUM) et d'autres.

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, si vous avez collaboré à ce travail effectué par le SPF Économie. Quel est le rôle joué par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre? Vous avez été interrogé à plusieurs reprises à ce sujet et avez mentionné quelques exemples assez épars. Vous avez également indiqué que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait procédé par injonctions et procédures judiciaires.

Il s'agit tout de même de 33 cas. Qu'allez-vous mettre en œuvre pour lutter contre ce phénomène et éventuellement sanctionner ces établissements? À l'avenir, comment est-il possible d'éviter ce phénomène en informant mieux tant les parents que les étudiants? La liste publiée sur le site Internet de l'ARES, à savoir la liste officielle des établissements reconnus en tant qu'universités par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le décret «Paysage», est-elle suffisante en termes de prévention et d'information?

M. Benoît Drèze (cdH). – Le phénomène n'est pas récent, même si un quotidien bien connu y consacre aujourd'hui sa une. L'élément neuf est que le SPF Économie a dressé une liste de 41 structures. Je ne suis pas sûr que les 23 établissements identifiés à Bruxelles soient tous francophones.

Ce même SPF Économie investigate sur une disposition fédérale relative aux pratiques trompeuses, ce qui est le cas en l'espèce. En ce qui

nous concerne, l'article 14 du décret «Paysage» est très clair. Par contre, il n'est assorti d'aucune sanction. Quels sont les éléments qui relèvent de la Fédération, d'une part, et du niveau fédéral, d'autre part? Vos services se sont-ils concertés?

Comme Mme De Bue, j'insiste sur le fait que des étudiants se font gruger en suivant des formations de bachelier, de master, voire de doctorat, pour lesquelles ils paient plusieurs milliers d'euros. Ils pensent fréquenter une vraie université qui délivre de vrais diplômes, mais cela ne correspond pas à la réalité.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je suis heureux qu'à la suite des contacts que nous entretenons depuis un an, le SPF Économie ait dressé la liste des établissements qui ont des pratiques commerciales déloyales. Je rappelle que, selon notre Constitution, l'enseignement est libre. Par contre, le décret de la Fédération précise que les termes «université», «haute école» et «enseignement supérieur artistique» sont protégés. Pour pouvoir les utiliser, certaines règles doivent être respectées. Il faut notamment être reconnu par notre Fédération. Le site de l'ARES liste les acteurs reconnus, qui figurent dans les annexes du décret «Paysage». Nous avons introduit des actions en cessation et obtenu le retrait du titre «Université de Paix» et d'autres, utilisés de manière inappropriée, voire abusive. Comme vous l'avez dit, ces établissements réclament des droits d'inscription très élevés. En faisant respecter les pratiques commerciales, il est possible de mettre de l'ordre et d'informer. Les instruments juridiques dépendent du niveau fédéral.

Je n'ai pas identifié le nombre d'établissements anglophones, néerlandophones et francophones présents en Région bruxelloise. Nous continuerons à collaborer avec le gouvernement fédéral pour mieux informer l'ensemble de la population. Nous essayons déjà de le faire en indiquant que le minerval des universités s'élève à un peu plus de 800 euros et que celui des hautes écoles ne dépasse pas 500 euros. Quand un établissement exige davantage, il convient de s'interroger sur la qualité, la pertinence et, surtout, sur la validité du diplôme obtenu. Beaucoup d'étudiants sont trompés: le cursus n'a pas la qualité requise et le diplôme, aucune validité.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'entends votre volonté de mieux informer les étudiants et les parents sur le risque encouru et la validité des diplômes. Toutefois, s'agissant des contrôles et des sanctions possibles, je rappelle que 33 cas ont été identifiés et que vous avez le pouvoir d'agir, comme cela a été fait dans le passé.

Si la collaboration avec le SPF Économie a été fructueuse jusqu'ici, poursuivez-la, effectuez des contrôles et sanctionnez les cas frauduleux. Cela évitera peut-être d'autres pratiques de ce

genre.

J'espérais de votre part une réponse plus volontariste et vous engage à aller beaucoup plus loin dans les contrôles et les sanctions.

M. Benoit Drèze (cdH). – Sur le côté volontariste, j'ai une autre lecture des propos du ministre. J'ai entendu que c'était notamment à son initiative que le SPF Économie bougeait. Je me réjouis en tout cas qu'il y ait une collaboration. Un nom a été cité, celui de M. Peeters. Je ne doute pas que le travail est ici, une fois n'est pas coutume, réalisé main dans la main. En tout cas, je pense que c'est le souhait de l'ensemble du Parlement.

Le jour où l'évaluation du décret «Paysage» aura lieu, et ce jour viendra, il faudra réexaminer l'article 14, car il ouvre des brèches dans lesquelles des personnes mal intentionnées s'engouffrent, dans le sens où l'utilisation des mots «université», «haute école» ou «école supérieure des arts» est interdite si la structure exerce des activités similaires aux missions de l'établissement d'enseignement supérieur. Certaines structures non reconnues par la Communauté jouent sur les mots en indiquant qu'elles portent le nom d'université, mais qu'elles exercent des activités qui ne sont pas similaires. Ces structures essaient de passer entre les mailles du filet. Il n'est pas possible d'entrer dans les détails dans le cadre d'une question d'actualité, mais une relecture de l'article 14 s'impose en tout cas en la matière.

9.5 Question de M. Gilles Mouyard à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Lutte contre le risque de noyade dans les piscines»

M. Gilles Mouyard (MR). – Nous avons appris récemment qu'un nouveau cas de noyade d'un adolescent était à déplorer dans une piscine publique. Même si vous ne comptez pas, dans vos attributions, les infrastructures sportives, vous avez celle des pratiques sportives. Ce qui m'a frappé dans ce cas et dans un autre survenu en 2011, c'est que les deux victimes, des adolescents, savaient bien nager et que, malgré tout, le drame s'est produit.

Ne devrait-on pas étudier, en concertation avec la Fédération de natation, les bonnes pratiques à avoir, notamment en termes d'encadrement, pour éviter de nouvelles catastrophes? On parle de détecteurs «anti-noyade», mais j'imagine qu'il y a de tout sur le marché.

Selon la presse, il y aurait annuellement une quarantaine de noyades, n'entraînant pas nécessairement la mort, heureusement. Ce type d'accident

est donc beaucoup plus fréquent qu'on ne pourrait le penser.

Une réflexion sur les bonnes pratiques et les réflexes à avoir me semble donc plus qu'indiquée pour essayer d'éviter ce type d'accident.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Monsieur Mouyard, d'avoir rappelé que la gestion des infrastructures sportives ne fait pas partie de mes compétences. L'exploitation des piscines constitue bien une matière régionale. En réalité, deux textes régionaux régissent les conditions d'exploitation des bassins de natation. Il s'agit d'un arrêté du gouvernement wallon et un autre du gouvernement bruxellois.

Par contre, notre Fédération collabore avec la Ligue francophone de sauvetage dans le cadre de la sécurité, notamment par l'organisation de formations des surveillants sauveteurs en piscine. Ainsi, j'ai reçu les représentants de cette fédération il y a quelques semaines. Par ailleurs, nous collaborons avec cette ligue pour l'apprentissage à l'utilisation des défibrillateurs (les intervenants BLS-AED, réanimation basique et défibrillation externe automatisée).

Nous travaillons également de concert avec la Fédération de natation afin de développer l'apprentissage de la natation chez nos jeunes.

Pour ce qui concerne spécifiquement votre question sur les détecteurs de noyade, je vous invite à interroger mon collègue Paul Furlan au Parlement wallon.

M. Gilles Mouyard (MR). – Merci pour cette réponse, Monsieur le Ministre. Je ne manquerai pas de relayer également mes préoccupations au Parlement wallon. Vous aurez bien compris le sens de ma question. Dans ce cas-ci, cela arrive à de jeunes gaillards qui savent nager. Une réflexion avec la Fédération de natation ou également avec d'autres interlocuteurs me semble nécessaire pour essayer de trouver des solutions en amont afin que pareil drame ne se reproduise plus jamais.

9.6 Question de M. Alain Destexhe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cours d'histoire à la carte en fonction de l'origine des élèves»

M. Alain Destexhe (MR). – Une de nos collègues a cru bon de rendre publique une proposition visant à enseigner le cours d'histoire selon l'origine des élèves, en particulier sur la colonisation et la décolonisation.

Le Groupe MR est totalement opposé à cette proposition. D'abord, elle est impraticable; ensuite, elle risque d'introduire de graves conflits

politiques au sein des établissements et, enfin, elle va à l'encontre du socle de valeurs communes devant être enseignées à l'école. Notre collègue est ensuite revenue sur son idée, quoique le compte rendu soit tout à fait clair à ce sujet.

Cela étant, votre première réaction m'a très fort surpris. En effet, selon la presse, vous auriez été, dans un premier temps, favorable à cette idée avant de faire marche arrière dans un communiqué.

Nous sommes absolument contre ce type d'accommodement dit raisonnable.

J'aimerais dès lors connaître votre ultime position.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je m'inscris en faux contre certains propos qui m'ont été attribués dans la presse. Ma position n'a jamais changé.

Si un enseignant peut prendre certaines libertés pédagogiques vis-à-vis du programme, il n'est en tout cas pas question de faire le cours en fonction de l'origine de l'élève!

Les référentiels d'histoire et le travail du Pacte pour un enseignement d'excellence ont pour but de renforcer la place des savoirs, lesquels reposent sur un socle de valeurs communes. Telle est ma position qui a été bien expliquée dans un communiqué de presse.

La liberté pédagogique existe, mais il y a des savoirs fondamentaux essentiels que nul ne peut ignorer. Ces savoirs font partie des référentiels. Pour le reste, l'enseignant donne son cours en fonction de l'autonomie pédagogique dont il dispose.

M. Alain Destexhe (MR). – Madame la Ministre, je vous accorde assez volontiers que la presse peut se tromper.

Cette proposition a suscité – même si son auteur est en partie revenue sur ses propos – une émotion considérable sur les réseaux sociaux, qui constituent le reflet de l'opinion de nombre de citoyens. Si certains d'entre vous préfèrent privilégier le communautarisme plutôt que le vivre ensemble, ce n'est pas le choix que nous avons fait au MR: nous sommes pour les valeurs communes et l'enseignement d'un socle commun de savoirs dans les cours d'histoire.

9.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mouvement de protestation au sein du Trèfle»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – «Le Trèfle», école de l'enseignement secondaire spécialisé qui compte quatre implantations en Hainaut occidental, autrement dit en Wallonie picarde, a connu des moments très difficiles.

Comme vous le savez, il y a eu une directrice qui s'est vu attribuer d'autres fonctions dans un autre établissement. Ensuite est venue une directrice qui a fait son travail; elle est parvenue à fédérer tout le monde et à recréer l'osmose entre enseignants, mais aussi entre enseignants et parents, créant un cadre quelque peu idyllique qui fonctionnait bien. Or, à peine avait-elle accompli sa mission, et on sait que six mois c'est peu pour redresser une barque, qu'on a assisté à un nouveau changement de direction. Cette directrice a été remplacée au mois de juillet par un nouveau directeur, désigné selon les règles d'ancienneté en vigueur, mais qui ne semblait pas très intéressé par cette fonction.

Madame la Ministre, vous êtes intervenue dans ce dossier en tant qu'arbitre pour tenter de calmer le jeu et de trouver une solution consensuelle, proposant le retour de cette directrice talentueuse au 1^{er} janvier 2017. Il a été prévu qu'entretiens elle occupe la fonction de sous-directrice et exerce les compétences qui y sont liées.

Ce n'est pas la question de personne qui est cruciale ici! L'important ici est l'engagement de cette école par rapport à une mission essentielle qui est de pouvoir apporter une aide à ceux qui sont dans l'enseignement spécialisé et qui en ont réellement besoin.

Hier s'est tenue une réunion de cabinet, car les enseignants et les syndicats, mais aussi tous ceux qui connaissent ce dossier, se demandent si vous allez respecter votre engagement. Allez-vous respecter votre parole, Madame la Ministre? Cette directrice reprendra-t-elle le 1^{er} janvier 2017 les fonctions qui auraient dû rester les siennes? Lorsqu'on a la chance de trouver un tel talent, autant essayer de l'exploiter à bon escient.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Pour revenir sur les échanges que nous avons eus hier, je préciserai que le groupe d'enseignants s'est présenté de manière tout à fait spontanée à mon cabinet, sans avoir pris rendez-vous, mais nous les avons tout de même reçus. Nous avons discuté de manière tout à fait sereine. Le contexte est important. Vous l'avez dit, il s'agit d'une école spécialisée, avec une ancienne directrice qui avait fait du bon travail et avec, au 1^{er} juillet de cette année, un directeur qui est arrivé par mesure d'écartement disciplinaire. Une telle situation n'est jamais simple. Ce type de sanction existe au sein du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Ce n'est pas souvent la meilleure solution, mais le règlement le prévoit.

On a essayé de trouver une solution consensuelle, en autorisant la création d'un poste de sous-directrice occupé par la dame dont vous avez parlé tout à l'heure. En ce qui concerne le nouveau directeur, on n'a pas relevé de problèmes dans la gestion des enseignants, mais certains soulignent son manque de motivation et d'intérêt pour ce

poste, alors que l'enseignement spécialisé en a bien besoin. L'équipe pédagogique souhaite que ce directeur puisse retrouver une place ailleurs, dans le cadre de l'appel aux candidats directeurs lancé au début de ce mois.

Je ne peux vous donner, à ce stade, aucune information puisque ce type d'appel aux directions obéit à un cadre statutaire strict. L'administration traite actuellement tous ces dossiers et s'emploie à classer les personnes, en ordre utile, en fonction de différents critères, dont l'ancienneté. Ce n'est qu'après le 19 décembre que je pourrai vous donner une réponse sur le déplacement ou non du directeur en question. Par contre, mon engagement du mois de juillet était très clair: je voulais créer un poste de sous-directrice, et non pas fixer une date pour le départ du directeur. Le poste de sous-directrice a été créé et sera maintenu, notamment parce que la personne en place fait du bon travail. Je ne peux préjuger aujourd'hui des classements actuellement en cours, en fonction du nombre de directeurs potentiels qui postulent. Nous pouvons, si vous le souhaitez, en rediscuter après le 19 décembre 2016, même si aucune commission n'est prévue à ce moment. Vous pourrez prendre contact avec mes services et être informé de la situation. C'est en toute transparence que ce type de désignation s'opère.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Ministre, si cela peut vous aider, je paraphraserai votre collègue, M. Flahaut: de temps à autre, il nous rappelle à bon escient qu'au bout du compte, c'est le politique, ce sont les élus qui décident. Madame la Ministre, quand, dans un dossier aussi délicat, l'opposition vous apporte son appui, il vous est d'autant plus loisible d'assumer vos responsabilités et de prendre une décision dans l'intérêt même de ces enfants qui ont bien besoin d'un vent porteur, et non d'un vent contraire.

9.8 Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel avenir pour l'école du Wérichet et des écoles en zone Seveso?»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – La lecture de la presse régionale récente nous apprenait l'intention du bourgmestre de la commune de Jemeppe-sur-Sambre de procéder ni plus ni moins à la démolition pure et simple par la force et la contrainte de l'école du Wérichet, bâtiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a été reproché à cette école se trouvant dans une zone Seveso de ne plus respecter certaines normes de sécurité. Cela avait conduit votre prédécesseur à déménager les bénéficiaires de l'enseignement dans les locaux de l'athénée royal voisin. Cette mesure devait être temporaire.

Madame la Ministre, avez-vous été informée des intentions «déconstructrices» de mon esti-

mable collègue de la commune de Jemeppe-sur-Sambre? Avez-vous des positions par rapport à cette vision des choses? Une reconstruction aux normes est-elle envisageable? Que va-t-il advenir de cette école?

Enfin et pour avoir une vision plus globale que locale, a-t-on pu établir un cadastre de toutes les écoles situées en zone Seveso en vue d'anticiper les difficultés par rapport aux normes?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, vous avez raison de dire que le site de Wérichet n'est absolument plus aux normes, notamment à celles imposées près d'un site Seveso. Ce sont de vieux bâtiments de type RTG ne permettant pas de respecter les réglementations en ce qui concerne le confinement et l'étanchéité. C'est pour cette raison que l'école maternelle et primaire du Wérichet a été déplacée dans les bâtiments de l'Athénée royal Baudouin 1^{er}. La situation ne fut pas simple à gérer tant pour les enseignants que pour les parents au moment où ce transfert a été décidé.

Enfin, il a eu lieu et les conditions de travail sont meilleures que sur l'ancien site, grâce à la dizaine de modules qui ont été ajoutés. Il apparaît clairement aujourd'hui que rien ne pourra être reconstruit sur le site du Wérichet. Par contre, notre objectif est d'agrandir le projet initial de l'athénée, qui devait de toute manière être rénové, afin d'intégrer sur le même site les écoles maternelle, primaire et secondaire. Aujourd'hui, nous sommes en plein dans la construction de ce projet.

Nous avons contacté la commune pour les bâtiments du Wérichet pour voir s'ils l'intéressaient. Nous attendons leur réponse. Quand nous l'aurons, nous reparlerons sans doute de ce dossier. La balle est dans le camp de la commune quant à l'avenir des bâtiments.

J'en viens à l'aspect plus général des écoles situées près d'un site Seveso. Elles sont tenues de respecter les normes des régions qui sont fonction de leur localisation, et leur direction doit prendre contact avec les services d'incendie pour les connaître. Le bâtiment de l'Athénée royal Baudouin 1^{er} les respectera.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse. La perspective d'une reconstruction étant désormais exclue, la situation peut s'envisager en concertation avec les autorités locales.

Le pouvoir organisateur du bâtiment est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certes, chaque école a une responsabilité, mais le pouvoir organisateur qu'est la Fédération doit aussi faire preuve de vision prospective quant à l'état des bâtiments. Je tiens à souligner l'importance de la concertation avec le pouvoir local, laquelle est sans doute arrivée un peu tard, les autorités locales ayant déjà pris des dispositions et l'ayant fait savoir à la presse. Les autorités locales sont tenues d'assurer

le respect des normes de sécurité.

9.9 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Soda»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – La presse de ce début de semaine nous apprenait que la Flandre avait décidé de supprimer tous les distributeurs de sodas et de snacks des établissements de l'enseignement secondaire. Elle avait déjà pris cette décision pour l'enseignement fondamental, mais un peu plus de 65 % des écoles étaient encore équipées de distributeurs de sodas et boissons sucrées.

Vous connaissez mon intérêt pour les questions liées à l'alimentation, aux problématiques qui résultent de ces consommations de produits sucrés pour nos enfants, ainsi qu'aux éventuelles conséquences de celles-ci sur leur santé tout au long de leur vie.

À la suite d'un accord passé entre les acteurs de l'enseignement flamand et l'industrie alimentaire, il a été convenu de remplacer progressivement les sodas et snacks par des yaourts de qualité et des fruits. Cette décision s'inscrit dans un contexte similaire au nôtre, car le défi dont il est question est le même et concerne la santé ainsi que l'alimentation de qualité.

Les contraintes sont également les mêmes en la matière et concernent des écoles qui sont parfois dépendantes du financement lié à ces distributeurs. La Flandre a néanmoins trouvé une solution, car, selon les articles de presse, la ministre a bel et bien la volonté de supprimer ces distributeurs de snacks et de sodas dans les écoles.

Ma question est donc la suivante. Quelle est votre volonté sur ce point?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Ce sujet revient régulièrement dans notre commission. Il est important, car la question des pratiques alimentaires chez les jeunes interpelle tout particulièrement.

J'y vois deux enjeux, l'un éducatif, l'autre financier, comme vous les avez cités.

En ce qui concerne l'enjeu éducatif, il faudrait s'inscrire dans un processus de coconstruction avec les acteurs (élèves, enseignants et parents). Si on arrive à faire évoluer ces pratiques alimentaires, cela doit se faire à travers les conseils de participation et les règlements d'ordre intérieur dans les écoles pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de distributeurs, si cela correspond à une volonté commune de tous les acteurs. À quoi servirait-il d'interdire les distributeurs dans les écoles, en dehors de toute politique de sensibilisation, si c'était pour voir les élèves acheter une boisson à l'extérieur ou l'emporter dans leur cartable? Ce serait contreproductif.

Un groupe de travail planche en ce moment sur l'alimentation saine dans les écoles et, dans le cadre des plans de pilotage, les écoles vont devoir se doter d'objectifs clairs par rapport à la stratégie de promotion et de sensibilisation à l'alimentation saine.

Pour ce qui est de l'enjeu financier, on sait que la présence de distributeurs permet aux pouvoirs organisateurs d'avoir des rentrées financières. Ces rentrées permettent parfois d'offrir des sandwiches à des prix moins chers ou encore de soutenir des projets d'écoles. C'est la raison pour laquelle, lorsque certains ministres ont avancé la possible suppression de ces distributeurs sans politique de sensibilisation en parallèle, le volet financier a été celui qui surgissait le plus souvent.

On ne peut pas prendre cet enjeu financier comme excuse éternelle et je serais intéressée de voir comment la ministre flamande Hilde Crevits a négocié avec les différents partenaires pour arriver à ce type d'accord. Nous aurons une réunion début 2017 et j'ai demandé que ce point précis soit inscrit à l'ordre du jour afin de voir comment son modèle a été construit. On peut certainement s'inspirer de la manière dont cela a été imaginé en Flandre.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je retiendrai surtout la chute de votre intervention, Madame la Ministre. Vous déclarez qu'il serait intéressant de s'inspirer de ce qui a été mis en œuvre en Flandre. Je juge également qu'il importe de revenir sur cet exemple parce que ces personnes ont trouvé un accord avec l'industrie agroalimentaire. Elles ont donc également tenu compte de l'aspect financier, qu'il ne faut pas négliger en ce qui concerne les écoles – l'objectif n'étant pas de mettre celles-ci en difficulté. L'objectif sanitaire est un objectif public extrêmement important et ne peut être laissé à la bonne volonté d'une école ou d'une autre.

Vous parlez, en outre, d'«action de sensibilisation». En l'occurrence, l'action est une sensibilisation. Lorsque certaines écoles – notamment aux niveaux primaire et maternel – veillent à ce que les enfants mangent des fruits ensemble, en demandant aux parents de leur fournir des fruits et non des snacks, elles pratiquent la sensibilisation par l'action. C'est une manière de trouver du plaisir à consommer d'une certaine façon. Il ne faut donc pas hésiter à suivre cette voie. Tant mieux donc si l'exemple – qui vient cette fois de Flandre – peut nous inciter à trouver des réponses s'inscrivant dans une perspective plus générale.

9.10 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Résultats de l'enquête Génération Quoi?»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, hier soir, étaient présentés à la RTBF les résultats d'une grande enquête intitulée «Génération Quoi?», menée conjointement par le journal *Le Soir* et par la RTBF. Cette grande enquête nous révèle finalement un certain nombre d'éléments. On se rend compte que les jeunes appartenant à la génération «Quoi?» sont désenchantés, désabusés et pessimistes également. Dans le même temps, c'est une génération qui est en quête de sens, qui fait mentir toute une série de stéréotypes, qui montre un attachement particulier aux valeurs de l'amour, de la nature, de la défense de l'environnement, mais qui exprime également une très grande inquiétude par rapport à la situation de la planète; plus de 50 % des jeunes interrogés pensent aussi que 20 ans n'est plus nécessairement le meilleur âge de la vie, et il s'agit là évidemment d'un élément important. Bref, cette enquête révèle toute une série de choses au-delà des stéréotypes.

J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger sur la mise en place de cette enquête, sur votre rôle dans ce cadre et sur la manière dont vous en tiendriez compte. C'est donc assez naturellement que je reviens vers vous concernant ce thème. Vous m'aviez répondu à l'époque que vous n'aviez pas été associée à la rédaction des questions, mais que vous accorderiez une attention particulière aux résultats. Comptez-vous analyser ces résultats? Comptez-vous les prendre en compte dans l'élaboration de la politique de la jeunesse? Il me semble important de les analyser, parce que ce sont quand même 30 000 jeunes qui ont répondu à cette enquête et que certaines questions ont parfois induit certaines réponses. Bref, allez-vous faire quelque chose de cette vaste enquête?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Il s'agit effectivement d'une vaste enquête portant sur 150 questions, et à laquelle ont participé près de 30 000 jeunes âgés de 18 à 34 ans. Les résultats ont été publiés le 21 novembre. Depuis, un article de presse et une émission de télévision lui ont été consacrés. Vous comprendrez qu'en une dizaine de jours, il ne m'a pas été possible d'en faire une analyse fine.

Ladite enquête est extrêmement intéressante, compte tenu des thèmes abordés et du nombre de répondants. Une fois terminé l'examen des résultats, nul doute que des éléments alimenteront ma réflexion à titre de ministre de la Jeunesse, comme le font d'autres études structurées. Toutefois, une série de questions ne concernent pas exclusivement la ministre de la Jeunesse ni le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude appelle à une réflexion bien plus large, et à tous les niveaux de pouvoir, sur des sujets comme la crise économique, les inquiétudes liées à l'emploi, mais aussi la méfiance des jeunes par rapport au monde politique. Ce dernier élément doit interpel-

ler tous les partis démocratiques.

M. Charles Gardier (MR). – Selon moi, cette enquête en vaut d'autres. Elle est, certes, importante, y compris en ce qui concerne les thématiques abordées, mais est également, par certains aspects, un peu surprenante. Elle a, en tout cas, le mérite d'avoir brisé quelques stéréotypes.

Une série de thématiques sont transversales. Il faudra relever ce défi au-delà de votre ministère également. Il faudra donc utiliser l'enquête et éviter de la laisser disparaître gentiment et lentement.

10 Débat d'actualité sur le XVIe sommet de l'OIF à Madagascar (Article 82, § 6, du règlement)

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Ce week-end s'est achevé le XVIe sommet de la Francophonie à Madagascar. Son thème, un peu compliqué à retenir, était *Croissance partagée et développement responsable: les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone*. Tout un programme! C'est en tous cas un sujet assez important à nos yeux. La Francophonie compte en effet beaucoup pour le groupe cdH et, à mon avis, pour tous les groupes ici présents. J'en veux pour preuve l'excellent débat que nous avons eu voici quelques mois, après la présentation du rapport de M. Wahl consacré à la Francophonie. J'en veux également pour preuve l'implication de notre président qui a accueilli ici même Michaëlle Jean, ce qui avait donné lieu à des échanges très intéressants. J'en profite pour saluer l'engagement de mes collègues membres de la section belge de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), tous partis confondus. Il montre à quel point c'est un sujet qui compte aux yeux de beaucoup d'entre nous. Celui-ci est également très important pour le gouvernement et la Fédération qui est, l'air de rien, le quatrième contributeur à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Je pense que notre contribution va encore augmenter de 1,5 % dans le budget 2017. Nous l'avons constaté en commission avant-hier. Bref, la Francophonie compte pour tout le monde ici présent.

Ce sommet mérite donc qu'on s'attarde un peu sur lui. Je m'interroge tout d'abord sur sa préparation. On sait qu'y est présente la Fédération, en tant que représentant officiel de l'entité Belgique au sein de la Francophonie, mais aussi le pouvoir fédéral. Y a-t-il eu concertation? Si oui, comment s'est-elle organisée entre entités politiques belges francophones afin que la Fédération porte la voix francophone belge lors de ce sommet? Une concertation a-t-elle également eu lieu

avec la société civile? Les sujets de la Francophonie – culture, éducation, jeunesse, etc. – concernent beaucoup d’acteurs de la société civile et du monde associatif. J’avais plaidé, lors du débat consécutif au rapport de M. Wahl, pour impliquer davantage ces derniers dans les travaux de la Francophonie, au niveau tant gouvernemental que parlementaire.

Je voudrais savoir s’il y a eu une implication de la société civile belge francophone en amont pour préparer les positions belges pour ce sommet.

J’ai ensuite quelques questions sur le déroulement du sommet lui-même. On a pu lire dans la presse un certain nombre de comptes rendus, notamment sur la faible participation de chefs d’État et de gouvernement à ce sommet, une vingtaine, alors que l’OIF compte plus de 80 États et entités membres. Ce serait apparemment une première qu’un sommet rassemble si peu de chefs d’État ou de gouvernement. Je voudrais avoir votre sentiment à cet égard parce que cela pourrait être interprété politiquement. Serait-ce un signe d’une vitalité amoindrie de l’OIF? Quel diagnostic posez-vous sur l’état de santé de la francophonie en général et de l’OIF en particulier? Je pose la question alors que nous sommes dans un contexte particulièrement difficile, où des questions de démocratie comptent de plus en plus dans le travail de l’OIF. Là où la culture et l’éducation étaient les seuls sujets, aujourd’hui les questions démocratiques sont vraiment une priorité de la Francophonie. Alors que cette question est prioritaire pour la Francophonie, des pays membres, et non des moindres, traversent des situations où cette démocratie est remise en question ou en tout cas mise à mal. Cela inquiète beaucoup chez nous. Vous avez vous-même tenu un discours dans lequel vous avez relevé cet aspect des choses, en demandant que l’OIF soit irréprochable sur les questions de démocratie. Vous avez raison et je vous soutiens. Mais l’un n’est-il pas lié à l’autre? Ce contexte démocratique particulier n’expliquerait-il pas le désengagement de certains États membres? Si c’est le cas, je pense qu’il y a des leçons à tirer et des actions à envisager. Au-delà de ce lien, d’autres raisons expliquent peut-être cet état de santé. J’aimerais vous entendre à ce sujet.

J’en arrive à la troisième série des questions que je souhaitais vous adresser à votre retour de Madagascar. Il s’agit du sujet même du sommet qu’il ne faudrait pas oublier: *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l’espace francophone*.

La section belge de l’APF avait élaboré une série de recommandations parce que le sujet est tellement vaste qu’il faut bien fixer des priorités.

La première recommandation invite les gouvernements, membres de l’OIF, à investir dans les registres de l’état civil, point de départ de la réalisation des fichiers électoraux et de l’organisation

d’élections que nous voulons démocratiques. De nombreux problèmes surviennent lors de l’élaboration de ces fichiers électoraux par manque de registres de l’état civil.

La deuxième recommandation porte sur le droit des femmes. Mme Bertieaux a encore abordé ce sujet hier en réunion du bureau de section. Nous avons recommandé aux gouvernements de l’OIF, pour tout projet, de prendre en considération la situation des femmes, que ce soit en situation de conflit ou en situation de paix, et de mettre les moyens nécessaires pour améliorer leur accès à la propriété, à l’autonomie et à l’emploi.

La troisième recommandation vise le numérique. Nous en avons encore parlé ce matin. C’est un enjeu important, et tous les pays ne sont pas outillés pour pouvoir intégrer le numérique dans leur système d’enseignement ou ne sont pas dotés de systèmes économiques suffisamment porteurs pour que le numérique puisse contribuer à la croissance, à l’activité économique et à l’emploi. Nous recommandons donc que le numérique soit pris en considération par le sommet.

Ces recommandations ont-elles été entendues? Font-elles partie des décisions prises par les gouvernements? Quelles leçons tirez-vous pour l’avenir de notre francophonie après ce sommet?

M. le président. – La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – La semaine dernière a eu lieu à Madagascar le sommet de la Francophonie qui représente un grand événement pour l’ensemble des francophones de par le monde.

C’est ainsi que, tous les deux ans, les pays et territoires qui partagent la langue française se réunissent. Ils représentent 274 millions de personnes réparties dans 80 pays. Il s’agit aussi d’une des rares occasions où le Nord et le Sud peuvent dialoguer sur un pied d’égalité. Ce moment est important et je me réjouis que nous ayons pu participer de façon active à ce sommet.

M. Fassi-Fihri nous a cité différents aspects de ce sommet et je voudrais vous faire part d’autres éléments.

En effet, il semble que 13 résolutions touchant des thématiques aussi diverses que l’égalité hommes-femmes, l’énergie propre en Afrique, la paix ou des considérations qui nous concernent tous aient été adoptées lors de ce sommet. J’aurais voulu connaître votre avis au sujet de ces 13 propositions de résolutions qui ont été ratifiées.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les contacts bilatéraux que vous avez pu avoir lors de cette réunion? Quelles ont été les avancées à propos de certains projets que ces rencontres ont pu générer? Pouvez-vous dresser un bilan de ce sommet dans la capitale malgache?

Lors de ces sommets, il est possible de pro-

poser l'adhésion de nouveaux membres. Cela a été notamment le cas pour l'Arabie saoudite, ce qui a provoqué une certaine émotion. Si les conditions d'adhésion sont particulièrement souples, il est toutefois clairement fait mention de l'obligation d'adhérer aux valeurs de la Francophonie, dont l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le dossier de l'Arabie saoudite me semble être resté assez vague à ce sujet si ce n'est pour mettre en avant la participation des femmes aux élections locales. Bref, pour contourner l'obstacle, il aurait été décidé de repousser le dossier pour une cause purement technique – il serait incomplet – et de l'examiner à l'occasion du prochain sommet dans deux ans en Arménie.

J'aurais souhaité connaître votre position sur cette demande d'adhésion, au regard entre autres du statut des femmes qui sont considérées en quelque sorte comme des mineures dans ce pays. L'adhésion de pays qui ne respectent pas du tout nos valeurs, doit-elle se poursuivre au sein de cette institution, alors que vous avez justement insisté sur la nécessité pour les États membres d'être exemplaires en matière de droits de l'homme et de respect de la personne humaine?

Merci, Monsieur le Ministre-Président, de nous présenter le bilan de ce sommet en abordant quelques questions plus précises.

M. le président. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Olga Zrihen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes rendu à Madagascar la semaine dernière, dans le cadre du Sommet de la Francophonie. La thématique abordée – *Croissance partagée et développement responsable: les conditions de stabilité du monde et de l'espace francophone* – était riche en questions et en potentialités. Ce qui nous relie, c'est la francophonie. Ce qui nous relie aussi, c'est l'ensemble des questions posées dans ce cadre. Treize résolutions y ont été adoptées, sur des sujets aussi variés que la diversité linguistique, la promotion de la paix dans l'espace francophone, l'égalité, l'énergie, mais aussi les perspectives pour la jeunesse.

En appui du sommet, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie soutiennent des projets aussi importants que des start-ups ou l'organisation d'un salon de jeunes entrepreneurs de l'océan Indien. Ces questions sont fondamentales. Le partage de la langue et d'espaces de culture communs nous permet de prendre en compte tout le volet économique. Le sommet a ainsi été l'occasion de discuter de traités bilatéraux et de contrats économiques. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet? En même temps se tenait le Salon de l'industrie, qui annonçait lui-même la tenue d'un Forum francophone des affaires.

Madagascar est au cœur d'un échange de va-

leurs et d'une position très concentrée sur la définition du développement économique. Pas moins de cinq demandes d'adhésion ont été introduites. Certaines auraient reçu un accord assez inconditionnel, d'autres ont donné lieu à des réserves, d'autres encore laisseraient à désirer.

Quoi qu'il en soit, chaque accord est pris en fonction d'un ensemble de valeurs ou du moins d'un cadre de référence.

Quelles sont les conclusions générales de ce sommet quant aux treize résolutions adoptées et aux différentes demandes d'adhésion à l'OIF, eu égard aux valeurs portées par cette dernière, à savoir les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes et, d'ailleurs, de tous les citoyens?

La jeunesse était aussi au cœur de ce Sommet de la Francophonie. Des jeunes étaient-ils présents? On parle souvent d'eux, mais rarement avec eux. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est-elle fait l'écho de cette initiative?

Quelles seraient les candidatures soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de l'édition 2018 du Sommet de la Francophonie, sachant que certains candidats nous tiennent à cœur et d'autres nettement moins?

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Effectivement, Monsieur le Ministre-Président, je vais revenir sur des questions qui ont déjà été posées et en soulever d'autres.

Premièrement, comment expliquez-vous le faible nombre de chefs d'État et de gouvernement présents au sommet de la Francophonie à Madagascar? Quel a été le positionnement de ce sommet sur des questions déjà évoquées comme la question du genre, du droit des femmes, des droits reproductifs et sexuels? On a lu dans la presse que M. Trudeau avait secoué le sommet sur ces questions. Qu'en est-il réellement ressorti?

Le sommet a-t-il abordé la question importante et récente du climat? On sort de la COP22 et on vient d'engranger l'Accord de Paris. La Francophonie s'est-elle exprimée sur certains de ces enjeux?

Quelles sont les prises de position éventuelles autour des questions de sécurité mondiale, c'est-à-dire aussi de radicalisme et de lutte contre le terrorisme?

Comment la crise des réfugiés a-t-elle été abordée, sachant qu'un nombre important de réfugiés arrivant en Europe sont issus de pays, notamment africains, membres de la Francophonie?

Le sommet s'est également penché sur tous les enjeux habituels de travail de la Francophonie: la culture et l'éducation. Un sujet nous tient particulièrement à cœur au groupe Ecolo: le renforcement de la démocratie, son approfondissement et

le respect des droits humains. Il suffit de voir les attaques quotidiennes auxquelles la presse doit faire face dans différents pays, dont certains pays membres de la Francophonie, comme le Congo ou le Burundi.

Justin Trudeau a évoqué la question des droits des femmes. Avez-vous également abordé cette question? Si oui, en quels termes, Monsieur le Ministre-Président?

On évoque l'économie et les économies en mutation. La Francophonie devient-elle un bras économique qui renforce le phénomène auquel nous assistons dans les traités internationaux en discussion actuellement, c'est-à-dire un poids accru des entreprises et grandes compagnies multinationales? Ou bien y a-t-il une place pour des acteurs économiques qui ont besoin de soutien? Je pense à la paysannerie, aux jeunes entrepreneurs, aux femmes entrepreneurs, dont on connaît les difficultés récurrentes pour accéder aux moyens de démarrer leurs activités et être soutenus dans leurs démarches, dans un monde qui se libéralise et se dérégule de plus en plus, laissant une trop grande place à l'économie de marché.

Quelle sera la suite? On sait que dans deux ans, ce sera l'Arménie. Pourquoi ce choix? Une motivation a-t-elle été exprimée? Après l'Arménie viendrait la Tunisie, comme vous l'avez dit en commission. Quels sont les autres pays et surtout, comment sont-ils choisis? Finalement, a-t-on une idée de l'impact de ces sommets sur les pays concernés et notamment Madagascar où l'on a vu vingt kilomètres de route bloqués et six mille policiers mobilisés pour la tenue du sommet? Quelles sont les retombées positives pour la population, dans un des pays les plus pauvres du monde? Quel est l'effet, si ce n'est de pouvoir dire, comme sur la vitrine de Madagascar, que le pays pourra désormais accueillir d'autres grands sommets? Dans quel état seront les infrastructures si le prochain se tient en 2080? Dispose-t-on d'études d'impact à plus long terme sur ce qui s'est passé à Kinshasa ou à Dakar où des sommets de la francophonie ont eu lieu? Dresse-t-on un bilan des retombées, pas seulement financières, mais aussi pour les populations?

Quant à la question de l'adhésion de différents pays et notamment l'Arabie saoudite, on a entendu que le Canada n'était pas fermé au départ – M. Couillard s'est exprimé –, pour ensuite revenir sur sa position, en évoquant notamment le cas de Raif Badawi. Avez, vous aussi, Monsieur le Ministre-Président, évoqué le cas de cet homme dont le sort nous tient à cœur et que nous avons régulièrement évoqué ici? Selon vous, n'est-il pas paradoxal de voir des pays comme l'Arabie saoudite demander leur adhésion? Comment vous êtes-vous exprimé à cet égard? Ne serait-il pas temps d'évoquer notre position et, en tout cas, d'entamer une réflexion sérieuse sur notre relation avec l'Arabie saoudite? Cette question dépasse évidemment le cadre de la Francophonie.

Enfin, j'aurais voulu connaître votre sentiment sur ce paradoxe de voir un grand nombre de pays souhaiter leur adhésion, alors que la Francophonie recule en nombre. Qu'y a-t-il derrière ces demandes d'adhésion? N'offrent-elles pas, tout simplement, une occasion de renforcer des relations économiques et commerciales?

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Un intérêt pour ce sommet a été marqué à différentes reprises: quand, dans la foulée d'une motion votée par le Parlement fédéral, nous avons posé la question de l'opportunité d'un sommet chez nous, à l'occasion du rapport de M. Wahl et de la visite que Mme Michaëlle Jean nous a rendue sur invitation de notre président. Il s'agit donc d'un thème qui est présent dans nos esprits, et une réflexion s'impose quant à l'utilité d'un tel sommet. Nous allons donc commencer par une question qui a été posée au final.

Dans ce type de sommet, les populations ne sont jamais laissées dans l'indifférence de ce qui se passe. Prenons le cas de Madagascar qui, il y a quelques années, a fait l'objet d'un coup d'État. Nous étions convenus d'organiser un sommet juste avant le coup d'État. Le pays a été suspendu et nous nous sommes «repliés» sur la Suisse pour organiser notre sommet. Le temps a passé, le pays a redéposé sa candidature et l'OIF a décidé d'y retourner.

La population s'est demandé s'il s'agissait d'une tentative de séduction du pouvoir ou d'une opération de légitimation du pouvoir, et si cela ne coûtait pas trop cher par rapport à ce qu'elle pouvait attendre pour elle-même. Ces questions, je les ai entendues venant de jeunes qui s'exprimaient autour et alentour de ce sommet.

Les réponses sont ambiguës. Des progrès ont été réalisés, à l'évidence, l'organisation de ce type d'événement permet une libre expression de nombreuses composantes de la population, mais le pouvoir, quel qu'il soit – même nous, quand nous songeons à organiser un sommet chez nous –, veut toujours en faire un vecteur de valorisation. Donc, on ne peut pas imaginer que cela soit comme cela ailleurs. Cependant, la dialectique est bien là. Jeunes et moins jeunes, mais les jeunes surtout, ont pu s'exprimer et, ne serait-ce que pour cela, c'est important.

J'ai clairement mis l'accent, tant dans mon discours d'introduction que lors des huis clos, sur la question des droits de l'homme et notamment sur la condition spécifique de la femme dans la francophonie. Je n'ai pas été le seul à mettre ce sujet en exergue. Il a également été rappelé par plusieurs personnes, à commencer par la secrétaire générale. Elle a tenu ce discours ici même et elle l'a rappelé en interne. MM. Trudeau, Couillard et Hollande ont fait de même.

Aujourd'hui, l'OIF se construit de plus en plus sur l'idée qu'elle n'est pas seulement porteuse d'une langue commune. Certes, le français est une très belle langue, inspirée par son histoire et ses racines, mais est-ce suffisant pour se réunir? L'OIF n'est pas un club international d'échanges sur la beauté de la culture française. Il fallait autre chose. Les valeurs précitées en sont de plus en plus l'expression.

De plus, la Francophonie s'élargit de sommet en sommet en accueillant ou en gardant en son sein des pays dont je dirais, dans un langage à peine diplomatique, que la dissonance entre leurs valeurs et leurs comportements est assez évidente. J'ai rappelé que nous devons être l'expression d'un espace démocratique où prévalent les droits humains, que la citoyenneté responsable faisait partie du socle des valeurs que nous portions et que la tolérance et l'ouverture étaient le complément de ce que j'avais mis en exergue auparavant. Le sommet posait la question de la poursuite de l'élargissement. Certaines demandes ne posaient pas de problème. Celle de l'Arabie saoudite a par contre causé un certain trouble, pour ne pas dire de l'émoi, dans plusieurs délégations.

En concertation avec le pouvoir fédéral, nous étions convenus que le dossier ne correspondait pas à certains critères, qui ne sont pas que formels. Car quand on pose la question: «Avez-vous, dans votre quotidien, des axes qui corroborent votre adhésion à la charte des droits de l'OIF?», le fond l'emporte sur la forme. Les Belges francophones ont été les premiers à trouver une solution technique pour éviter que le débat porte exclusivement sur le fond et pour éviter ainsi d'écarter *a priori* le dossier.

Le mode de décision de l'OIF n'a jamais emprunté à la logique du vote. Mme Jean le savait: en allant vers cette logique, l'OIF n'en serait pas sortie indemne. C'est pourquoi nous avons utilisé cette technique. Mais à huis clos, nous avons été plus clairs que cette expression modérément technique.

Peut-on accepter que des femmes qui dialoguent et se disputent sur WhatsApp fassent l'objet d'un arbitrage juridictionnel et soient condamnées à quelques jours de prison et à dix coups de fouet chacune? Alors que nous organisons des événements pour la liberté des blogueurs, comment accepter qu'un blogueur soit condamné à mille coups de fouet?

Certains ont dit que si on relâchait le blogueur avant le sommet, la candidature de l'Arabie saoudite pourrait être considérée. Mais est-ce que passer de mille à cent cinquante coups de fouet représentait le prix de la démocratie? Nous n'avons pas voulu transiger sur les principes.

Nous avons été clairs, d'autres ont eu des positions un peu plus ambiguës que les nôtres, ils s'en sont peut-être mieux sortis sur le plan oratoire à un certain moment. Chacun reconnaîtra ses

jeunes! Nous avons toujours suivi la même ligne et nous avons été parfaitement clairs.

J'en viens aux thématiques précises qui ont fait l'objet d'un débat. Nous avons voulu tout d'abord donner une place à la jeunesse. Chaque délégation a eu la chance d'avoir, en son sein, des jeunes que nous n'avons pas choisis nous-mêmes, car c'est l'OIF qui, par des procédures ouvertes, s'en est occupé. Notre délégation a eu ainsi le plaisir de compter dans ses rangs la présence de Marie Beheydt, jeune étudiante de l'ULB en relations internationales. Je pense qu'elle est d'ailleurs ici, dans la tribune du public. Elle a été pour nous une très belle révélation, car l'engagement des jeunes, chez nous comme ailleurs, a été profitable à ce sommet.

Des événements purement destinés à la jeunesse ont été organisés. J'ai ainsi pu participer à l'après-midi «Libres Ensemble», avec plus de 150 jeunes, dont la jeune slameuse bruxelloise Joy. «Libres Ensemble» est une vaste initiative de mobilisation et de libre expression de la jeunesse francophone. Nous parlions de l'association de la société civile à ce sommet. Eh bien, chaque jeune avait l'occasion d'enregistrer un message, de le faire passer aux autres. Des centaines, des milliers de jeunes se sont exprimés de cette manière.

Des mesures ont également été prises pour que les jeunes soient soutenus dans la logique des entreprises, pas seulement dans un sens purement entrepreneurial, mais dans sa globalité. J'ai visité les stands du Salon des jeunes entrepreneurs. Ce salon est organisé par la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), avec l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai eu l'occasion, avec des ministres d'autres pays, de remettre des prix de cette conférence à des jeunes. C'est une forme d'appui extrêmement concret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un des thèmes de ce sommet portait sur les nouvelles technologies et sur leur rôle dans le développement durable.

Le high-tech peut constituer un appui au développement durable. Il y a ainsi eu le projet «NEST'in» dont le but était d'amplifier les méthodes de sélection d'idées. Il y a lieu de voir dans ce projet une espèce de précoqueuse pour entrepreneurs. Ce fut un grand succès appuyé essentiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je terminerai en disant que nous n'avons pas été totalement satisfaits par le choix de l'ordre dans lequel se succéderont les deux sommets. Nous aurions aimé que la Tunisie soit choisie pour 2018, car, pour nous Belges francophones, de profonds changements s'opèrent aujourd'hui sur le flanc méditerranéen. La Tunisie a été un pays courageux qui a modifié sa constitution, contre l'avis des courants fondamentalistes, en séparant clairement État et religion et en donnant des droits aux femmes.

À nos yeux, il aurait été plus judicieux de contribuer à la consolidation d'un pays qui fait montre de valeurs parmi les plus positives, que de se rendre en Arménie pour y témoigner de notre affection. En effet, l'Arménie a déjà accueilli une conférence interministérielle, il y a un certain temps. Gardons cependant en tête – pour équilibrer mon propos – que le choix de l'Arménie peut également être interprété comme un message adressé à la Turquie et à la protection des minorités.

En ce qui nous concerne, nous aurions fait le choix inverse, mais il y a eu concertation puis prise de contact entre les bureaux des deux pays qui ont estimé que cet ordre était acceptable. Nous n'avons donc pas fait opposition à ce consensus, même si nous regrettons le choix qui en découle. Mais nous ne perdons pas de vue que tout le flanc nord-africain et le Proche-Orient sont instables et connaissent des bouleversements, tant et si bien que l'Afrique subsaharienne en subit aujourd'hui les conséquences immédiates.

Ensuite, nous nous sommes rendus au Sénégal pour analyser, projet par projet, ce qui avait été mené dans le cadre des accords de coopération bilatéraux, mais aussi et surtout pour parler de la question de l'Arabie saoudite. En effet, à un moment donné, le Sénégal a été un des pays qui, tout en plaidant pour que l'Arabie saoudite fasse son entrée, émettait un certain nombre de réserves qui rejoignaient les nôtres sur la forme.

Nous avons eu un contact avec le Rwanda avec lequel nous sommes en passe de négocier un accord bilatéral. Il lui fallait notamment comprendre les mécanismes institutionnels qui permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être considérée comme une entité capable de signer des traités. La crainte, dans une logique de type jacobin, était qu'une signature d'un tel accord serait impossible avec une entité fédérée.

Un contact a également eu lieu avec le Vietnam avec lequel nous avons refait le bilan sur tous les points de négociation qui avaient déjà été abordés lors de réunions bilatérales. C'est le président du Vietnam et le président du Sénégal que j'ai rencontrés.

J'ai refusé deux contacts. Un refus, certes non irréversible, concernait le Maroc. Ce dernier envisageait de se justifier de l'attitude qu'il avait adoptée pendant le sommet; il y avait refusé le compromis selon lequel l'Arabie saoudite ne pourrait intégrer l'OIF sur la base des éléments formels que j'ai rappelés. Entamer un dialogue dans lequel j'aurais eu l'impression soit de me justifier soit d'entendre les représentants marocains se justifier, n'avait pas de sens. Nous les reverrons à un moment ultérieur. Nous avons des contacts bilatéraux avec le Maroc, et nos relations restent cordiales. Cependant dans ce cadre précis, j'ai trouvé que ni le lieu ni le moment ne se prêtaient à un contact.

J'ai catégoriquement refusé un contact avec l'Arabie saoudite: je trouvais indécent de vouloir défendre leur position dans les circonstances que l'on connaît.

Enfin, une dernière question de Madame Ryckmans sur mon engagement spécifique portait sur les droits des femmes. Je pense y avoir répondu.

J'ai été aussi assertif que Julien Trudeau à ce sujet, mais peut-être que, pour des raisons physiques, on a davantage retenu ce qu'il a dit que moi.

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Nous avons appris toute une série de choses, notamment des coulisses du sommet – il est d'ailleurs toujours intéressant de voir comment des positions se construisent. Merci donc de partager avec nous ces éléments éclairants à plus d'un titre.

Je salue votre position sur le refus de la candidature de l'Arabie saoudite pour les raisons que vous avez citées. Mon groupe et moi-même partageons votre position. Si la candidature de l'Arabie saoudite était un point de l'ordre du jour secondaire, elle semble devenir l'enjeu principal de la Francophonie.

Vous l'avez rappelé, les questions liées à la culture et à l'éducation étaient, au début, prioritaires, voire essentielles. Cependant, nous ne sommes pas un club culturel d'États membres se réunissant pour évoquer ces sujets. Il est clair que ces questions ne peuvent plus résumer la Francophonie d'aujourd'hui.

Nous demeurons, par ailleurs, un espace de coopération au développement et tentons de devenir un espace où la dimension économique a sa place légitime. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître toutefois, les moyens restent et resteront limités dans ce cadre. Ces aspects sont importants, mais ne sont pas la matière première de la Francophonie.

Ce qui reste et est peut-être la raison d'être principale de la Francophonie, c'est la démocratie et les questions d'accompagnement du processus démocratique et de promotion des droits de l'homme. Bref, toutes les questions que le dossier de l'Arabie saoudite a révélées. Ces questions sont devenues essentielles pour la Francophonie.

J'ai toutefois quelques inquiétudes concernant l'évolution de l'institution. En effet, certains États membres – et non des moindres – sont présents et actifs, mais si nous continuons à être exigeants – et nous avons raison de l'être –, ils quitteront peut-être la Francophonie, comme certains pays ont quitté la Cour pénale internationale et commencent à quitter des instances exigeant d'assumer ses responsabilités sur ces questions.

Il faudra continuer à suivre cet enjeu collec-

tivement. Je suis inquiet aujourd'hui, car je ne vois pas comment on peut continuer à poser ces exigences sans risquer de perdre des partenaires qui donnent aux instances concernées leur caractère multilatéral.

Il sera donc intéressant de voir comment les choses évolueront dans les mois ou les années à venir. Il s'agit peut-être d'un tournant qui vaut la peine d'être noté dans le contexte de ce sommet. Nous y resterons vigilants.

M. le président. – La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, de nous avoir répondu avec clarté, c'est toujours agréable. Manifestement, l'élargissement des adhésions doit trouver un sens nouveau. Il est vrai qu'on peut s'interroger sur une francophonie qui admettrait l'adhésion de pays dont les liens avec elle, du point de vue culturel ou du point de vue des valeurs, seraient assez ténus. Cela ne ferait qu'affaiblir cette institution. Ce serait de nature à lui porter sur le long terme un coup fatal. Je vous rejoins évidemment dans votre volonté de ne pas céder à un certain nombre de pressions, singulièrement sur la question de l'adhésion de l'Arabie saoudite.

Par ailleurs, je vous ai entendu évoquer brièvement des discussions bilatérales avec le Rwanda. J'aurais souhaité y voir plus clair, sachant que les rapports entre le Rwanda et la Francophonie sont complexes depuis les années 1990. Peut-être avons-nous un rôle particulier à jouer dans ces rapports toujours un peu délicats? Je serais donc heureux si vous pouviez nous éclairer à ce sujet.

Pour terminer sur un espoir, même s'il n'est peut-être pas partagé par tous, il serait intéressant à moyen terme d'envisager ici, dans la capitale de l'Europe, d'accueillir un sommet de la Francophonie. Dans l'Europe actuelle, la francophonie se fragilise. L'Europe est un enjeu important. Favoriser la rencontre entre francophonie et Europe dans un lieu comme Bruxelles serait donc effectivement un symbole fort. Bien entendu, nous n'y sommes pas encore, mais peut-être qu'un jour, nous pourrions nous rassembler toutes et tous autour de ce beau projet.

M. le président. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je vous remercie pour la clarté de votre position, Monsieur le Ministre-Président. Elle rappelle que la Francophonie n'est pas un club, mais un lieu où une langue nous unit, donne notre vision du monde et des valeurs qui la portent.

Je salue aussi l'accent mis sur la jeunesse, car c'est elle qui devra défendre ces mêmes valeurs et assurer la transmission des idées qui ont présidé à la coordination et aux liens qui se tissent au travers de la Francophonie. La démocratie et

les droits de l'homme sont des principes fondamentaux qu'il faut défendre envers et contre tout, comme un mantra perpétuel. J'espère que l'avenir vous donnera raison et que la clarté de votre position en aura éclairé d'autres sur les défis présents.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La culture et l'éducation ne peuvent déployer leur potentiel créateur et émancipateur que dans le cadre du respect des droits humains, des filles et des garçons, des femmes et des hommes. Ce cadre intègre une multiplicité de droits, et il importe de les prendre dans toutes leurs dimensions: droits reproductifs et sexuels, droit à la terre, droit de vivre en paix dans son pays... Vous l'avez rappelé, le cadre multilatéral de la francophonie est important, car il repose sur un tel socle de valeurs.

La demande d'adhésion d'un pays comme l'Arabie saoudite est révélatrice du risque que court la francophonie d'être mise en échec par des procédures de vote, par exemple. Elle doit nous inciter à réfléchir aux mécanismes d'adhésion et aux valeurs auxquelles les pays doivent souscrire pour en faire partie. C'est aussi à cela que la francophonie devra s'atteler au cours des prochaines années.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

11 Prise en considération de propositions de décret et de résolution

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret créant un fonds pour les fournitures scolaires, déposée par Mme Bertieaux, MM. Wahl et Tzane-tatos (doc. 363 (2016-2017) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de résolution visant à encourager une interprétation moins restrictive de la notion «d'épanouissement physique» contenue dans le décret du 8 décembre 2006 permettant de reconnaître une activité comme sportive, déposée par MM. Destexhe et Crucke (doc. 370 (2016-2017) n° 1), et de la proposition de résolution visant à instaurer un projet «Be Gold» pour les athlètes handicapés, déposée par M. Puget (doc. 371 (2016-2017) n° 1). Je vous propose de les envoyer à la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

12 Projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la

Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'École internationale du Shape (doc. 359 (2016-2017) nos 1 et 2)

12.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Nicolas Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je répète ce que j'ai dit en commission, à savoir ma satisfaction que dans un dossier qui traîne déjà depuis un certain nombre d'années, un accord ait pu être trouvé entre un Premier ministre libéral et un ministre-président socialiste. On s'en souviendra. Je me souviens qu'avec un Premier ministre socialiste et un ministre-président socialiste, on n'avait pas réussi pareille prouesse. Les logiques des partis peuvent parfois être dépassées. Tant mieux pour ceux qui fréquentent l'École internationale du Shape. Tant mieux aussi pour le symbole que représente cette école, par ailleurs reconnue, pour les relations internationales. Comme toujours dans un accord, chacun fait quelques concessions, le but étant d'aboutir à une solution pragmatique.

Je vous remercie également pour les réponses techniques données à la plupart des questions posées. J'ai relu tout à l'heure le rapport de commission et je n'y ai pas trouvé de réponse à une de mes questions. En soi, ce n'est pas l'élément le plus important, mais quand on sait que les budgets sont de l'ordre de 20 millions d'euros pour la Communauté française, le respect de la procédure et du calendrier est important.

Dans l'accord de coopération, la date de 2020 est précisée et, dans les réponses que vous me donnez, vous fixez la fin des travaux à 2019. Cette date ne me semble pas impossible, mais chacun sait que les marchés publics font facilement perdre du temps. Être optimiste en fixant 2019, c'est bien, mais il faut être précis vis-à-vis des utilisateurs de cette école. Si vous leur promettez 2019 et que c'est 2020, ils vous le reprocheront! Si la date de 2019 n'est pas vraiment raisonnable en fonction du calendrier, gardons la date de 2020 fixée dans l'accord de coopération, en espérant que ce ne sera pas 2021!

Je voudrais formuler deux remarques un peu plus fondamentales. Vous avez précisé qu'il n'était pas question que cette école du Shape soit une école de substitution.

J'en prends acte. C'est vrai que chaque école a son caractère, son attractivité et son projet pédagogique. Reconnaissons quand même que l'école du Shape draine beaucoup de monde. Il fut un temps où l'on disait qu'il y avait quelques passe-droits. Je rassure tout le monde, cela ne semble pas être le cas, mais il est clair que cette école a une réputation.

D'accord pour qu'elle ne soit pas une école de substitution, mais son pouvoir d'attraction subsistera et sera même décuplé avec les travaux et les nouveaux bâtiments. Cela n'a rien à voir avec la pédagogie. En voyant des bâtiments flambant neufs, le commun des mortels a simplement envie de croire que l'aspect extérieur ressemble au contenu. Ce n'est pas toujours vrai. En soi je me réjouis, mais c'est tout un symbole. Pendant de nombreuses semaines, nous nous sommes écharpés sur ce fameux décret «Inscriptions». On disait les libéraux asociaux parce qu'ils ne voulaient pas souscrire à ce décret. Je note que, dans le cas de cette école du Shape, le pouvoir organisateur qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles met le décret entre parenthèses. Les parents pourront choisir cette école sans devoir tenir compte de l'ensemble des critères qui lie le commun des mortels dans le cadre du décret «Inscriptions».

Avouez que cette situation est particulière. C'est peut-être un précédent et, quand on joue l'exception, il faut pouvoir le faire de manière incontestée et incontestable au risque de se faire rattraper par l'exception. C'est une porte ouverte et, quelque part, vous y avez aidé.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Avant de répondre à ces quelques éléments d'interrogation, je voudrais signaler que nous sommes tous très heureux de l'aboutissement de ce dossier qui avait également une connotation communautaire. En effet, il n'était pas évident pour un des partenaires de la majorité fédérale de concéder que, du côté francophone, nous allions procéder à des investissements en matière d'accueil du Shape. Reconnaissons que des efforts ont été faits pour le financement de part et d'autre, au niveau du gouvernement fédéral et à notre niveau. Politiquement, il s'agit d'un message important qui touche l'intérêt général et francophone.

Ce centre, qui est un centre éducatif important pour les enfants des parents accueillis dans les forces interarmées, peut également être attractif pour d'autres. En effet, nous disposons de beaux bâtiments fraîchement rénovés et joliment meublés. Je voudrais ajouter au propos de M. Crucke que nous disposons, grâce au centre, d'un brassin culturel. Une telle école multinationale présente un énorme attrait, comme c'est le cas des établissements qui dispensent des cours dans une autre langue que la langue maternelle.

J'apprécie beaucoup l'esprit taquin de certains membres de cette assemblée comme M. Crucke. Mais même s'il veut pratiquer la ta-

quinerie, M. Crucke doit, en sa qualité de juriste, savoir qu'une dérogation doit pouvoir être justifiée sur la base d'un fondement juridique. Ce fondement juridique fait partie d'un traité signé en 1968 qui fixe la méthodologie de l'inscription.

Même si nous espérons respecter les délais, nous avons néanmoins prévu, au cas où les travaux ne seraient pas terminés pour 2019, de poursuivre la location, ce qui devrait répondre aux inquiétudes des parents.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'aspect communautaire confère effectivement à ce dossier un aspect particulier. Il est heureux que l'on puisse encore dans ce pays trouver des solutions pour ce type de bâtiment, multiculturel et international. Ce sont d'ailleurs ces deux éléments que vous mettez en exergue et je partage votre approche.

Le juriste que je suis s'incline devant l'argument juridique. Il y a un traité et il justifie l'exception. Cependant, le commun des mortels belge, wallon pourrait s'appuyer sur un traité international pour avoir gain de cause face à un décret communautaire. Il y a, en droit, ce qu'on appelle l'échelle des valeurs, et un traité international a une valeur supranationale. Voilà ma crainte par rapport à ce bâtiment. Certes il sera attractif, y compris au regard de l'esprit de cet enseignement, et il peut déroger au décret. Je crains au final que l'école ne soit trop petite même si l'engagement financier est important.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

12.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

12.3 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise,

Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Deborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Vote n° 1.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

13 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- à M. le Ministre-Président Demotte, par Mme Waroux, par M. Dermagne;

- à Mme la Ministre Greoli, par Mmes Waroux, Lecomte, Durenne, Defrang-Firket, Salvi, Persoons, Pécriaux, Targnion, Potigny, Trotta et Galant, par MM. Knaepen, Wahl et Devillers;

- à M. le Ministre Marcourt, par Mmes Potigny, Dock et Kapompolé, par MM. Desquesnes, Courard, Mouyard et Maroy;

- à M. le Ministre Madrane, par Mmes Nicaise, Defrang-Firket, Gonzalez Moyano et De Bue, par MM. Tzanetatos, Lecerf, Jeholet, Gardier, Dufrane, Kilic et Fourny;

- à Mme la Ministre Schyns, par Mmes Potigny, Defrang-Firket, Trachte, Warzée-Caverenne, Vandorpe, Zrihen, Désir, Stommen et Nicaise, par MM. Dupont, Destrebecq, Henquet, Mouyard, Gardier, Dufrane, Devillers et Puget;

- à M. le Ministre Flahaut, par Mme De Bue, par MM. Henquet, Destrebecq, Knaepen et Mouyard;

- à Mme la Ministre Simonis, par Mmes Dock et De Bue, par MM. Kilic, Gardier et Prévot.

14 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le Greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement:

- Le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 1er avril 2016 modifiant la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services en ce qui concerne la limitation des heures d'ouverture dans les stations balnéaires et les centres touristiques, introduit par l'ASBL « SPK » et autres.

- Le recours en annulation et la demande de suspension des articles 11 et 12 de la loi du 10 juillet 2016 « modifiant la loi du 4 avril 2014 réglemant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé d'une part et modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015 d'autre part », introduits par Rose-Anne Ducarme et autres.

- L'arrêt du 10 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 591, 25°, du Code judiciaire, inséré par l'article 11 de la loi du 26 mars 2014 « modifiant le Code judiciaire et la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales en vue d'attribuer dans diverses matières la compétence au juge naturel », viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il n'étend pas la compétence du juge de paix à la demande introduite par le cessionnaire d'une créance détenue par un fournisseur d'électricité ou de gaz et portant sur le paiement par une personne physique, autre qu'une entreprise visée à l'article 573, alinéa 1er, 1°, du Code précité, d'une somme d'argent due en raison de la fourniture de gaz ou d'électricité.

- L'arrêt du 10 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. L'article 2.6.1, § 3, 4°, du Code flamand de l'aménagement du territoire viole les articles 10, 11 et 16 de la

Constitution, combinés avec l'article 1 du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, mais uniquement en ce qui concerne des terrains situés dans des zones autres que des zones d'habitat, telles que des zones industrielles, des zones artisanales, des zones pour petites et moyennes entreprises et d'autres zones qui, la veille de l'entrée en vigueur du plan définitif imposant une interdiction de bâtir, étaient destinées à accueillir des bâtiments d'une profondeur de construction supérieure à 50 mètres à partir de l'alignement.

2. L'article 2.6.2, § 2, du Code flamand de l'aménagement du territoire ne viole pas les articles 10, 11 et 16 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 1 du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'affaire concernant les questions préjudicielles relatives les articles 63 et 115 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et l'article 149 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses, posées par le Tribunal du travail de Nivelles, division Wavre est renvoyée devant le juge *a quo*.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 572bis, 7°, et 591, 14°, du Code judiciaire en ce qu'ils attribuent au tribunal de la famille la compétence de connaître des demandes liées aux obligations alimentaires, à l'exception de celles qui sont liées au droit au revenu d'intégration sociale, lesquelles sont attribuées au juge de paix, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. L'article 2bis du titre préliminaire du Code de procédure pénale ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6.3, c), de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'absence d'un mécanisme permettant la prise en charge des frais et honoraires du mandataire ad hoc désigné, en application de cette disposition, lorsque la personne morale qu'il représente est insolvable, viole les mêmes dispositions.

2. Les articles 508/1 et 508/13 du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6.3, c), de la Convention euro-

péenne des droits de l'homme, en ce qu'ils excluent de l'aide juridique de deuxième ligne la personne morale poursuivie pénalement dont les ressources sont insuffisantes.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, en qu'il prévoit que les parties ayant introduit, devant le Conseil d'Etat, une procédure en annulation d'un arrêt du Conseil pour les contestations des autorisations sont tenues d'introduire un mémoire, sans quoi le défaut d'intérêt est automatiquement constaté, ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour rejette la demande d'interprétation de l'arrêt n° 83/2015 du 11 juin 2015, introduite par Kurt Van Mossevelde.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour annule les articles 39 et 40 du décret de la Région wallonne du 17 décembre 2015 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 et l'article de base 36 01 90 de la Division organique 17 du Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 annexé à ce décret.

- L'arrêt du 17 novembre 2016 par lequel la Cour rejette la demande d'interprétation de l'arrêt n° 1/2016 du 14 janvier 2016, introduite par l'ASBL « Union générale des infirmiers de Belgique ».